



HAL
open science

Une immigration passée au crible, les chances de maintien en France des familles immigrées présentes dans le Cher durant l'entre-deux-guerres

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Une immigration passée au crible, les chances de maintien en France des familles immigrées présentes dans le Cher durant l'entre-deux-guerres. Éric Guichard, Gérard Noiriél. Constructions des nationalités et immigration dans la France contemporaine, Presses de l'École Normale Supérieure, pp.100, 1997. halshs-00111027

HAL Id: halshs-00111027

<https://shs.hal.science/halshs-00111027>

Submitted on 2 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une immigration passé au crible: les chances de maintien en France des familles immigrées présentes dans le Cher durant l'entre-deux-guerres.

Souhaitant il y a quelques années de cela étudier les parcours sociaux et géographiques de familles issues de l'immigration européenne de l'entre deux guerres j'avais été amené à choisir comme source principale les registres d'état civil. Les sources généralement utilisées par les enquêtes de mobilité se révélaient en effet inadaptées à cet objet. Les listes électorales ignoraient les étrangers, les listes nominatives de recensements ne permettaient de suivre ceux-ci qu'autant qu'ils ne sortaient pas d'un périmètre restreint, contrainte particulièrement gênante dans le cas d'une population dont l'une des principales caractéristiques est son extrême mobilité géographique. Les sources, nombreuses et variées, produites par la surveillance constante qu'exerçaient les agents de la troisième République sur les populations étrangères ne permettaient pas de savoir ce qu'il advenait de ceux-ci quand ils devenaient Français. J'eus donc l'idée d'utiliser l'état-civil de la période. En effet les actes naissance portent dès 1923 la mention du lieu de naissance des parents, ce qui permettait de repérer les immigrants et non plus les étrangers, ainsi que leurs enfants. De plus la date et le lieu du mariage éventuel sont alors portés en marge. Si l'on saisissait l'acte de naissance d'un enfant d'immigré, puis son acte de mariage, il devenait possible de reconstituer à la fois sa trajectoire et celle de ses parents.

J'entamais ce travail dans le Cher, département qui, outre qu'il m'était facile de m'y rendre, offrait l'avantage d'abriter durant l'entre-deux-guerres une population immigrée suffisamment nombreuse pour qu'une approche statistique utilisant ces sources soit possible, sans que sa taille impose de renoncer à l'exhaustivité dans la saisie, ce qui permettait de ne pas avoir à résoudre les délicats problèmes que pose la construction d'un échantillon et l'étude de sa représentativité. De plus cette population immigrée était diverse de par ses origines - cinq populations, originaires respectivement d'Espagne, d'Italie, du Portugal de Pologne et de Tchécoslovaquie y étaient représentées par des groupes aux effectifs respectables - mais aussi par les conditions de son implantation: marqueterie de petits pays, le Cher est dans sa zone centrale une terre de grande culture, marche du bassin parisien où nous trouvions nombre de journaliers et d'ouvriers agricoles, souvent Polonais ou Tchécoslovaques, mais, vieille région industrielle, il nous permettait aussi de rencontrer dans de petites cités usines isolées en pleine campagne - à Lunery-Rosières particulièrement - des prolétaires vivant à l'ombre d'un paternalisme étouffant, alors que ses grandes villes, Bourges, Vierzon ou Saint-Amand-Montrond,

abritaient un petit peuple urbain où commerçants et artisans, souvent Italiens étaient nombreux. Enfin à l'est une population mêlée provenant d'Espagne de Tchécoslovaquie du Portugal ou de Pologne vivait entre champs et petites usines - fours à chaux, briqueteries, tuileries, distilleries - dans un milieu rappelant fort les régions de protoindustrie du siècle précédent. Nous pouvions donc ici entreprendre une étude permettant de comparer les destins de populations d'origine diverses s'implantant en des lieux aux particularités marquées, qui résumaient en eux partie de la diversité des lieux de l'immigration.

Je saisis donc dans les registres de l'état-civil des communes du département les actes de naissance de la quasi totalité des enfants nés dans le département entre 1923 et 1945 qui avaient pour parents au moins un immigré originaire de l'un des cinq pays cités plus haut, reconstituais ensuite les fratries puis, grâce aux mentions en marges, saisisais les actes de mariage de ceux d'entre eux qui s'étaient mariés dans le Cher, les départements limitrophes de celui-ci ou à Paris. Afin de pouvoir disposer d'un point de comparaison je fis de même pour une population d'un millier d'enfants nés dans le département durant la même période de deux parents nés en France.

Je m'aperçus alors que les actes de mariage me permettaient de retrouver une proportion de ceux-ci bien supérieure et ce parce que les actes de naissance de ces enfants portaient bien plus souvent mention d'un mariage que ceux des enfants d'immigrés. Intrigué par cet écart, bien supérieur à celui que j'attendais, je résolus d'en explorer les raisons. Il m'apparut assez vite que nombre des familles immigrées présentes dans le fichier, qui pourtant avaient presque toutes résidé quelques années dans le département, avaient quitté la France et que l'importance de ces départs variait considérablement selon les populations considérées. Le creuset français ne fondait qu'une population préalablement passée au tamis d'une sélection devant laquelle tous n'étaient pas égaux. Le fonctionnement de ce tamis cependant ne se laissait pas deviner aisément, les sources utilisées ici permettaient cependant indirectement d'estimer l'importance de ces départs et de déterminer qui partait et qui restait¹.

¹ Qui part et non qui rentre au pays car tous les départs ne sont pas des retours. Outre qu'il est difficile de parler de retour lorsque des enfants nés en France accompagnent leurs parents dans le pays dont ceux-ci sont originaires, certaines familles ou certains membres de certaines familles, peuvent se diriger vers d'autres pays que la France ou le pays d'origine. Ainsi, madame A. fille d'ouvriers polonais de Rosières, où elle habite toujours, a un frère au Canada, "une soeur aînée aux Baléares et l'autre infirmière en Amérique" in entretien numéro 14, mai 1992. Cela est au reste peu surprenant. Polonais, Italiens ou Slovaques appartiennent à des diasporas présentes en bien d'autres lieux que la France, ce qui se traduit par la participation de certaines des familles présentes ici à des réseaux transnationaux, par le biais de liens familiaux, ou parce que certains de leurs membres ont eux-mêmes séjourné dans un ou plusieurs tiers pays, qui leur permettent de disposer de relais en plusieurs points du monde. M. S., fils d'ouvriers polonais de Rosières, a ainsi rencontré son oncle maternel pour la première fois à Londres durant la guerre: "(...) mon oncle a écrit à ma mère pendant la guerre pour lui dire qu'il était en Angleterre et elle lui a répondu qu'elle avait un fils qui était en Angleterre et un jour je l'ai vu arriver à l'endroit où j'étais cantonné" alors que sa tante paternelle réside alors en Allemagne, in entretien numéro 12, avril 1992. Si ces familles, ou certains de leurs membres, sont contraints alors de quitter la France, leur pays d'origine n'est pas leur seule destination possible.

A] Le dispositif

Il nous a fallu pour cela adopter quelques conventions. Nous avons restreint notre analyse aux lignées immigrées² représentées dans notre fichier par au moins deux enfants. Nous avons considéré que lorsque l'acte de naissance de l'un au moins des enfants d'une de ces lignées portait la mention d'un mariage, celle-ci s'était implantée en France, à l'inverse, lorsqu'aucun des actes de naissance des enfants d'une lignée présente dans le fichier ne portait la mention d'un mariage, nous avons considéré que celle-ci n'était pas restée en France.

Nous ne pouvons utiliser ici les données relatives aux lignées auxquelles nous ne connaissons qu'un enfant. En ce cas en effet, l'absence de mention de mariage sur l'acte de naissance de l'unique enfant connu ne peut signaler avec certitude le départ de la lignée dont il est issu; l'illustre le fait que 30% des actes de naissance d'enfants nés de parents de souche française auxquels nous ne connaissons ni frères ni soeurs ne portent pas de mention de mariage, alors qu'il est douteux qu'une proportion significative des lignées qu'ils représentent ait quitté la France. A l'inverse, lorsque nous n'avons relevé aucune mention de mariage sur les actes de naissance des enfants issus d'une lignée connue par au moins deux naissances, il est très probable que celle-ci ne se soit pas implantée en France; le laisse supposer le fait que 7% seulement des lignées de souche française représentées au sein de notre fichier par plus d'un enfant ne peuvent être suivies au moyen d'une mention de mariage.

Si nous supposons que le nombre de familles de souche française quittant le pays est négligeable, cela implique que nous ne pouvons pas repérer les familles immigrées qui ne sont pas restées en France, puisque l'examen des mentions marginales ne peut nous procurer en la matière une certitude. Cependant, ces données nous permettent aussi de supposer que, dès lors que nous limitons l'étude aux lignées connues par plus d'un acte de naissance, lorsque nous comparons le sort de différentes catégories de population, de notables différences dans les taux d'absence traduisent presque à coup sûr des différences dans la fréquence des départs, puisque, si le taux de mortalité juvénile³, comme la proportion de célibataires définitifs, peut varier de groupe à groupe, l'incidence de ces variations sur le taux d'absence (c'est à dire la proportion des lignées connues par des actes de naissance dont aucun ne porte mention d'un mariage) ne saurait être considérable, au contraire de ce qui se passerait si étaient prises en compte les nombreuses lignées représentées dans notre fichier par un seul enfant⁴.

² Les lignées immigrées sont ici les familles issues d'un couple comprenant au moins un immigré.

³ Celui-ci ne peut malheureusement pas être estimé ici, les actes de naissance ne portent mention d'un décès que lorsque celui-ci se produit après 1945.

⁴ Un exemple permet de mieux comprendre ce point. Supposons que la proportion d'individus dont l'acte de naissance ne porte pas de mention de mariage du fait du célibat définitif ou de la mortalité juvénile varie du simple au double selon le groupe étudié, soit ici de 20 à 40%. Si

Si cette méthode semblait ici la seule possible, son usage n'est pas cependant sans soulever quelques difficultés. Il n'est pas certain par exemple que les familles n'ayant eu qu'un enfant dans la région, que nous avons ôtées de notre population, aient connu le même sort que les autres. L'unicité de cet enfant peut signaler soit la taille restreinte de la famille, soit la fugacité de son passage dans la région, deux phénomènes qui peuvent ne pas être sans lien avec la probabilité qu'elle s'implante durablement en France. De fait, les actes de naissances des enfants d'origine étrangère auxquels nous connaissons au moins un frère ou une soeur portent plus souvent une mention de mariage que ceux des enfants qui ne sont pas dans ce cas, c'est le cas de 58% des premiers et de 52% des seconds. L'écart, s'il est significatif, est cependant faible. La proportion de lignées représentées par un unique individu variant peu de groupe à groupe, nous supposons alors que la méthode choisie nous amène à légèrement sous-estimer le nombre de départs, quel que soit le groupe, sans que les rapports entre les valeurs afférentes aux groupes étudiés en soient très affectés.

D'autre part, le fait qu'au moins un enfant se marie en France n'est pas nécessairement le signe que la famille dont il est issu s'y soit définitivement implantée. Nous ne pouvons ainsi fournir la preuve que celui-ci n'a pas ensuite quitté le pays, même s'il apparaît improbable qu'un individu né et élevé en France et s'y étant marié le fasse, du moins le cas doit-il être rare. Plus gênant, le fait qu'un enfant se marie en France ne signifie pas que ses parents, ou les autres membres de la fratrie, soient restés en France. Nous savons d'ailleurs que tel n'est pas toujours le cas, sans là encore pouvoir évaluer la fréquence du phénomène. Monsieur M. évoque ainsi le parcours de sa soeur qui :

“s'était engagée pendant la guerre; elle a connu un aviateur anglais à Londres, ils se sont mariés et sont restés là-bas⁵”.

D'autres évoquent le souvenir de parents rentrés au pays alors qu'eux même sont restés en France, c'est le cas de monsieur S. qui nous dit :

toutes les lignées, quel que soit le nombre d'enfants que nous connaissons d'elles, sont prises en compte, 14 à 31% d'entre elles seront absentes sous l'effet du célibat définitif et de la mortalité juvénile; si nous éliminons les lignées connues par un seul enfant, 3 à 11% des lignées seront absentes du fait de ces phénomènes (ces taux sont égaux ici à la probabilité que soit tirée une lignée dont tous les enfants sont absents lorsque la probabilité qu'un enfant soit absent du fait de ces phénomènes est égale respectivement à 20 et 40%, on a supposé que la probabilité qu'un individu soit absent du fait de ces facteurs est indépendante de la probabilité que les autres membres de sa fratrie le soient également et que tous les groupes ont même structure au regard du nombre d'enfants connus par lignée, la structure de référence étant celle de l'ensemble de la population d'ascendance étrangère présente dans le fichier). Si dans le premier cas un écart de 20 points ne signale pas nécessairement une fréquence différente des départs, dans le second, un écart de 10 points en est une bonne indication, d'autant plus qu'il n'est pas certain qu'entre groupes issus de l'immigration les variations du nombre de décès précoces ou de célibats définitifs soient aussi importantes que supposé ici. Reste que, procédant ainsi, nous réduisons la zone d'incertitude, nous ne la supprimons pas, de ce fait nous serons contraints de ne prendre en compte que les écarts importants, tout en ne pouvant utiliser ici de tests statistiques dont l'usage ne pourrait avoir de sens.

⁵ Entretien numéro 15, juin 1992. Monsieur M. fils d'un ouvrier polonais de Rosières.

“Les parents sont rentrés en Pologne dès que mon père a touché la retraite. J'ai un frère qui était en Pologne, enfin il était en France mais il a été déporté et pendant la déportation il a fait la connaissance d'une Russe. Elle ne voulait pas aller à l'ouest, ses parents étaient encore en Russie, alors ils se sont mariés et installés en Pologne. (...) ils ont fait venir mes parents près d'eux parce qu'ils avaient des enfants, comme ça ils pouvaient s'occuper des enfants pendant qu'eux pouvaient travailler⁶”.

Il arrive même que l'inverse se produise, monsieur S. nous narre ainsi l'histoire d'une famille polonaise de Rosières où :

“Les fils étaient partis et les parents étaient restés là et ils avaient acheté dans le coin. (...) quand le père est mort je me suis un peu occupé de ça avec une dame de Saint-Florent⁷, on a trouvé de l'argent partout dans la maison (...). On a prévenu les deux fils, je suis allé les chercher par le train, (...) ils sont restés ici trois ou quatre mois, le temps de liquider toutes les affaires, quand leur mère est sortie de l'hôpital ils l'ont emmenée avec eux, ils sont repartis bourrés d'argent et ça leur a bien servi là-bas en Pologne⁸”.

Cependant, cela ne nous conduit pas à remettre en cause la validité des résultats obtenus, mais à en préciser le sens. Nos objets sont ici des lignées, non des individus et celles dont nous disons qu'elles sont restées en France sont celles qui y ont fait souche, c'est-à-dire celles qui ont produit au moins un enfant y ayant vécu l'essentiel de sa vie d'adulte, non celles dont tous les membres se sont définitivement implantés en France.

B] Des absences peu nombreuses

Les lignées dont nous ne pouvons suivre la trace apparaissent ici nombreuses. Des 639 lignées étrangères ayant déclaré plus de deux enfants dans le Cher entre 1923 et 1945, seules 167, soit 26%, ne peuvent être retrouvées. Si nous estimons que le célibat définitif et la mortalité juvénile provoquent l'absence de 5 à 10%⁹ de ces lignées, ce sont 15 à 20% de celles-ci qui ont quitté la France. Au regard des données disponibles sur les retours, ce taux semble faible. Pierre Milza remarque ainsi dans le cas de l'immigration italienne en France que : “Le nombre des retours [passe] de 53% des départs pour

⁶ Entretien numéro 12, avril 1992. Monsieur S., fils d'un ouvrier polonais de Rosières.

⁷ Il s'agit ici de Saint-Florent-sur-Cher, petite ville voisine de Lunery-Rosières.

⁸ Entretien numéro 17, juin, novembre 1992, Monsieur S., fils d'un travailleur polonais de Rosières.

⁹ Cette fourchette, centrée sur le taux de disparition observé dans le cas de la population de souche française, est en partie arbitraire. On pourra objecter que la mortalité juvénile est très probablement bien supérieure dans le cas des populations immigrées, celles-ci cependant étant particulièrement fécondes, il s'ensuit que les lignées représentées par plus de deux enfants sont nombreuses en leur sein, de ce fait, il semble possible, sans que nous puissions le vérifier, que ces deux biais annulent leurs effets et que donc le nombre d'absences provoquées par le célibat définitif ou la mortalité juvénile ne soit pas très différent selon que l'on examine les populations de souche française ou d'origine étrangère.

les années 1921-1930 à 84% au cours de la décennie suivante” (Milza 1988). De même, de nombreux Polonais quittent la France durant la décennie de crise (Ponty 1988, page 310) et plusieurs dizaines de milliers les imitent après la fin du conflit (Ined 1954, page 211).

Nous étudions cependant ici une population d'où, par définition, les isolés sont exclus, or, c'est souvent parmi ces derniers que se recrutent la plupart des candidats au retour. Nadine Scandella, étudiant les Italiens de l'agglomération de Fumel, écrit ainsi que: “Les personnes parties sans un frère, un fils, ont tendance à rentrer au pays” (Scandella 1990, page 350). Le fait n'est lié ni à la période, ni à l'origine des migrants, ni au contexte français. Mohand Kellil note ainsi dans le cas des Maghrébins actuellement présents en France que: “La présence d'épouses et d'enfants contribue grandement à la pérennisation de l'immigration (...)” (Kellil 1991, page 164). De même, étudiant des Italiens revenus au pays après un séjour en Australie, Stéphanie Lindsay-Thompson note que les célibataires sont non seulement ceux qui ont le plus de chances de rentrer au pays, mais encore que lorsqu'ils rentrent, c'est après un séjour à l'étranger plus court que les autres immigrés revenus (Lindsay-Thompson 1980) Ce qui explique ici le faible nombre de départs est donc ce qui sépare la situation de l'immigré(e) venu(e) seule(e) et resté(e) tel(le) de celle de l'immigré(e) vivant en famille sur le lieu de l'émigration.

Et, de fait, la situation de l'isolé ne favorise pas une implantation définitive. Il est la victime toute désignée des mesures de débauchage ou de rapatriement. Il est aussi celui qui peut le mieux réunir les conditions d'un retour réussi. Beaucoup en effet de ces immigrés ne sont partis que pour mieux revenir. Mais, à en croire nombre d'auteurs, il est souvent difficile de revenir lorsque l'on n'a pu accumuler suffisamment pour maintenir son rang ou améliorer sa position sur le lieu du retour¹⁰. Or, ceux partis seuls et restés seuls ont pu, plus que d'autres, accumuler rapidement le pécule permettant de rentrer. Madame T. explique ainsi que seul de la famille son oncle soit rentré:

“Ceux qui sont rentrés c'était des Polonais qui avaient acheté des terrains, ils voulaient quand même en profiter. J'avais un oncle qui était célibataire, qui a toujours vécu avec nous, il n'avait pas beaucoup de dépenses, alors il avait acheté beaucoup de terrains, s'il voulait en profiter il fallait qu'il retourne¹¹”.

¹⁰ Le thème est devenu un lieu commun des études sur l'émigration. On en trouve une formulation élégante chez Maurizio Gribaudo qui, notant que les ruraux devenus ouvriers qualifiés lors de leur passage à Turin sont plus nombreux à revenir au village que ceux qui n'ont pu y être autre chose que manoeuvres, écrit que tout se passe comme si: “(...) outre le fait d'avoir probablement plus épargné, cette "réussite relative" pouvait permettre de retourner la “tête haute” parmi les parents et amis de jeunesse” (Gribaudo 1987, page 248).

¹¹ Entretien numéro 9, Madame T, fille d'ouvriers polonais de Rosières, mars 1992.

Parvenir au même but implique, pour ceux venus en famille ou rejoints par leurs familles, un temps de séjour plus long, assez long parfois pour qu'eux mêmes nouent des liens nouveaux sur les lieux de leur émigration et pour que leurs enfants grandissent et fassent entendre leurs voix; il est permis de penser que celles-ci prêchent rarement le retour et qu'ils contribuent à ancrer les parents en France. Du moins n'est-ce pas autrement que bien des enfants d'immigrés expliquent que leurs familles se soient finalement implantées en France, alors que leurs parents désiraient rentrer. Le récit que nous a fait monsieur S. des événements ayant amené sa famille à rester en France en est un exemple:

“Mon père avait toujours cette idée là en tête: rentrer. A l'époque, comme ils travaillaient énormément, ils avaient un peu de sous, assez pour acheter une petite ferme, peut-être vingt hectares, enfin c'est ce qu'il m'a dit, et cet argent la, il l'envoyait en Pologne pour acheter des lopins, ça faisait des polémiques souvent parce que ma mère était plus ou moins d'accord, toujours est-il que c'était ancré, il voulait rentrer. C'est pour ça aussi qu'avec ma frangine on s'est retrouvé au lycée polonais à Paris et puis c'était plus ou moins géré par l'état alors ça ne coûtait pas bien cher. Ma soeur est allée là-bas jusqu'au bac et moi je me suis arrêté un an avant. Mon beau-frère était dans ce lycée également. Après le bac on devait partir en Pologne. Quand mon beau-frère a terminé il avait ses valises toutes prêtes, mais il a dit à celui qui devait partir avec lui: “Attends, je vais acheter des cigarettes” et puis en revenant il lui a dit: “Je ne vais pas en Pologne”. C'est comme ça que ça a commencé. Il est resté en France, il a repris ses études à Lyon et il est maintenant ingénieur dans une entreprise de Genève. L'année suivante ma soeur, qui entre-temps était devenue institutrice dans la région de Saint-Étienne, a décidé de ne pas aller en Pologne non plus. Ils se sont mariés et maintenant elle travaille à la banque de Genève. Moi je venais deux ans après et j'ai abandonné un an avant le bac, je n'avais plus du tout l'intention d'aller en Pologne et c'est là que nos parents ont changé, nous voyant grandir ils pensaient moins à retourner en Pologne, ils n'allaient pas y aller alors que les enfants restaient en France¹²”.

Transparaît ici le souci de ne pas permettre que soit porté un jugement moral sur la famille ou ses membres, ni que soient désignés un ou des responsables de l'implantation en France. Le père ne s'est pas renié, n'a pas renoncé. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour que soit possible le retour en Pologne, y achetant des terres, envoyant ses enfants au lycée polonais. De même ses enfants ne l'ont pas renié, ni lui ni ses rêves, l'installation en France n'est pas le fruit d'un conflit. L'événement qui a précipité le destin de cette

¹² Entretien numéro 16, Monsieur S. fils d'anciens ouvriers de Rosières, juin 1992.

famille a en effet toutes les apparences d'un coup du sort: initié par une rencontre amoureuse, sur les lieux mêmes où le père avait envoyé ses enfants pour qu'ils soient prêts à affronter la Pologne - le sort ne se reconnaît-il pas à son ironie - il se clôt par un coup de théâtre, la décision du beau frère - qui n'est pas alors encore membre de la famille - de ne pas aller en Pologne, dramatisée à l'extrême. Restant en France il ne peut qu'entraîner à sa suite la soeur du narrateur. Lorsqu'arrive le tour de celui-ci, le destin, un instant en suspens, a déjà basculé, sa décision, autorisée par le geste de sa soeur, n'est plus que la répétition de ce qui est déjà advenu. En filigrane cependant se lit une autre histoire. Ces enfants sont des adultes - le beau-frère n'achète-t-il pas des cigarettes au vu de tous, geste d'adulte - et leur vie, tant privée - le partenaire choisi reste en France - que sociale, est en France, ce qu'ils sont devenus - la soeur du narrateur est institutrice, son beau-frère ingénieur - en atteste. Le choix était donc aussi légitimement le leur et ils ne pouvaient que choisir la France. C'est là une autre figure du destin qui se dévoile, ce n'est plus Eros qui mène le bal, mais la cité, qui s'est reproduite en eux et les a fait siens, ne leur laissant d'autre choix que d'assumer cette appartenance, en entraînant leurs parents à leur suite.

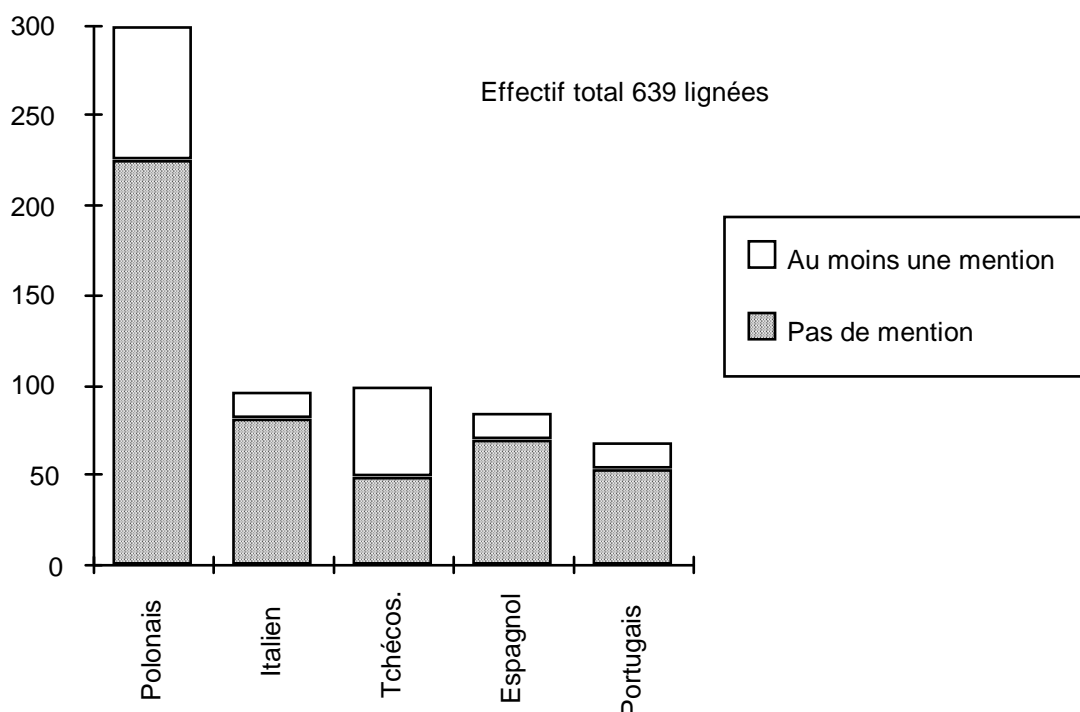
C Des absences inégalement réparties

Si nous enregistrons ici peu d'absences, c'est donc parce que la population étudiée est, de toutes les composantes de l'immigration, celle dont les membres ont le plus de chances de s'implanter en France. A vrai dire, lorsque ce point est rappelé et que l'on songe que ne sont ici représentées que des familles ayant donné naissance à au moins deux enfants sur le sol français, c'est l'importance de ce mouvement qui surprend, non sa faiblesse. Comprendre ces absences revient ici à déterminer l'identité des absents, soit à décomposer nos données, puisque les taux moyens à partir desquels nous avons jusqu'ici raisonné masquent d'importantes disparités. Ainsi, la probabilité qu'une lignée soit absente dépend de l'origine nationale des membres du couple lui donnant naissance (cf. graphique ci-dessous¹³).

¹³ La population ici étudiée est composée de l'ensemble des lignées représentées par au moins deux enfants dans notre fichier qui sont issues d'un couple dont au moins l'un des membres est un immigré originaire de l'une des zones de provenance étudiées. Une lignée appartient à un groupe d'ascendance si au moins un des parents de la lignée est originaire du pays donnant son nom au groupe.

Figure numéro 1

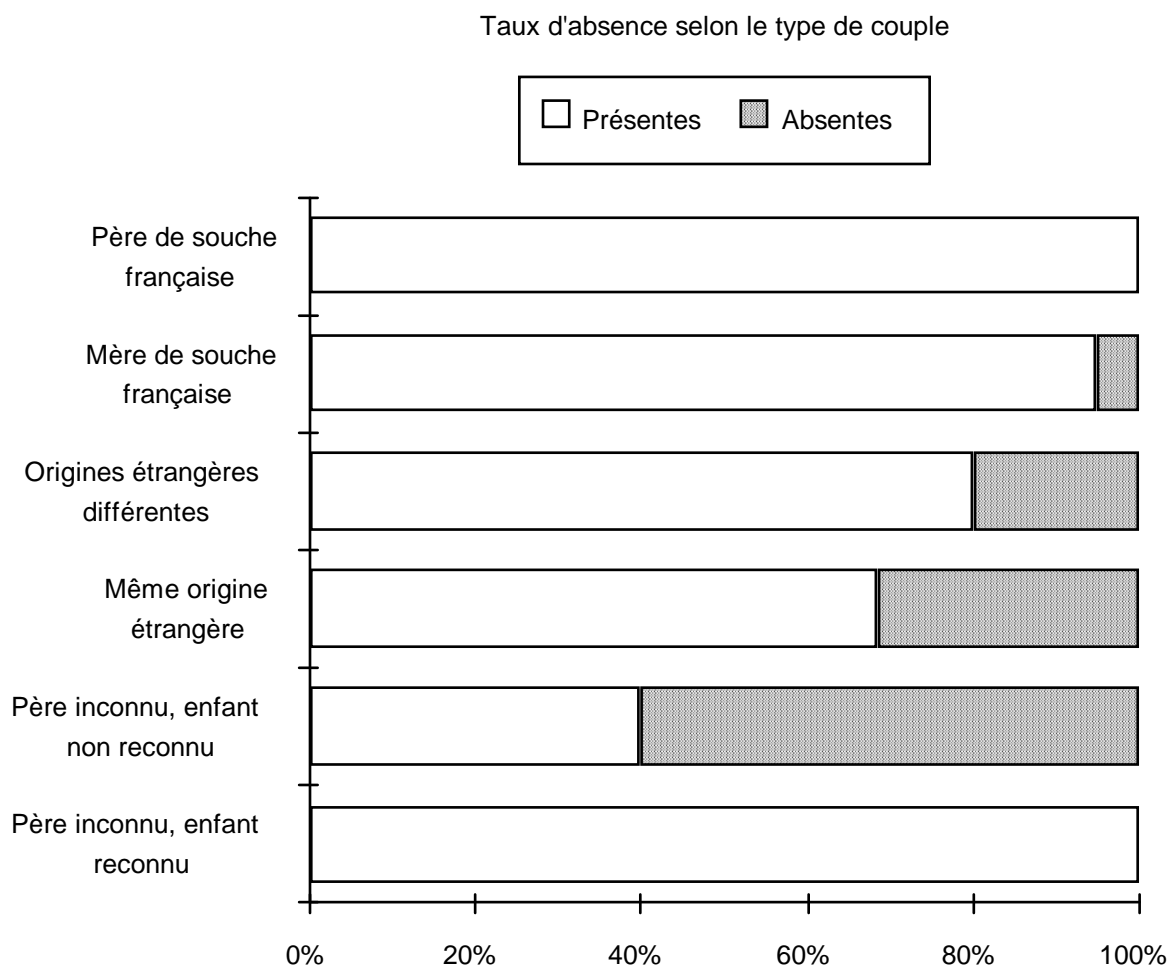
Nombre de lignées absentes par groupe d'ascendance.



Les groupes d'ascendance étudiés ici peuvent être répartis entre trois types. Peu de lignées d'origine italienne ou espagnole sont absentes, c'est le cas respectivement de 16 et 18% d'entre elles. Les lignées d'origine portugaise ou polonaise sont plus nombreuses à manquer à l'appel, sans cependant que l'écart soit très important, puisque 22% des premières et 24% des secondes sont ici absentes. La population d'origine tchécoslovaque se distingue par contre nettement de toutes les autres, 51% des lignées appartenant à ce groupe n'ont pas donné naissance à un enfant dont l'acte de naissance porte mention d'un mariage. Ces écarts sont en partie le fruit de différences de structures. Ainsi, alors que les différents types de couples ne sont pas également représentés au sein des groupes d'ascendance étudiés, la nature du couple que forment les parents influe de manière déterminante sur la probabilité qu'une lignée soit absente (cf. graphique ci-dessous¹⁴).

¹⁴ La population ici étudiée est composée de l'ensemble des lignées issues d'un couple dont au moins l'un des membres est un immigré originaire de l'une des zones de provenance étudiées, qui ont donné naissance à au moins deux enfants dans le Cher entre 1923 et 1945. Un parent est dit de souche française s'il est né en France. Un couple est composé d'immigrés d'origines différentes si ceux-ci proviennent de deux pays différents.

Figure numéro 2



Trois profils peuvent ici être dégagés. Très peu de lignées dont l'un des parents est d'origine française sont absentes, les trois lignées dont le père est de souche française sont présentes, ainsi que 107 des 113 lignées ayant une mère de souche française, soit 95% d'entre elles. De même, lorsque le père est inconnu, mais que la mère reconnaît l'enfant, les chances sont fortes que la lignée soit présente, puisque les 9 lignées dans ce cas le sont. A l'inverse, plus de 30% des lignées issues de couples d'immigrés de même origine nationale sont ici absentes. Il faut, pour autant que les maigres effectifs ici rassemblés permettent d'en juger, associer les lignées issues de père inconnu à ce type, du moins lorsque la mère ne reconnaît pas l'enfant, puisque 4 des 10 lignées de ce type disparaissent¹⁵. Les lignées issues de couples d'origines

¹⁵ Dans leur cas il est assez douteux que cela renvoie à un taux de retour élevé. Si, compte tenu de la faiblesse des effectifs, il n'est pas exclu qu'il faille voir là l'effet d'un accident statistique, nous pouvons aussi supposer que ce taux d'absence signale la forte surmortalité frappant ces enfants abandonnés.

étrangères différentes occupent une position intermédiaire, 4 des 20 lignées de ce type sont absentes, soit 20% d'entre elles.

Ces écarts, qui suffisent ici à prouver que les taux de départ de ces populations diffèrent, sont au reste compréhensibles. Une famille dont la mère est d'origine française est attachée à la France par des liens qui, tout à la fois, la protègent de l'expulsion lorsque la conjoncture est mauvaise et rendent le retour ou un nouveau départ - à moins d'une séparation ou du décès de la mère - difficile, puisqu'il s'agit alors pour elle d'une émigration et non d'un retour. De même, une femme élevant seule ses enfants peut difficilement accumuler le pécule permettant de financer un retour, il est de plus permis de penser qu'il serait difficile à ces femmes, souvent issues de communautés rurales, de revenir au pays avec des enfants sans père. Enfin, lorsque les parents ne sont pas originaires du même lieu, à fortiori du même pays, il semble plus difficile que les membres de la famille parviennent à un accord sur le lieu de destination. Nous pouvons donc supposer que ces lignées partagent avec celles dont la mère est d'origine française une faible propension au retour volontaire, tout en connaissant la situation précaire des autres lignées immigrées, ce qui peut expliquer la position intermédiaire de la population qu'elles composent. S'ajoute à cela le fait que tant les immigrés dont la compagne est de souche française que ceux ayant conçu un enfant avec une immigrée d'une autre origine que la leur présentent un profil sociogéographique qui est ici associé, nous le verrons plus bas, avec de faibles probabilités de départ.

Du fait de l'importance des écarts enregistrés, il faut donc, si nous voulons comparer la probabilité qu'ont des lignées d'origines différentes de s'implanter en France, prendre en compte la nature du couple que forment les parents, ce que permet le tableau ci-dessous¹⁶.

¹⁶ La population étudiée ici est constituée des lignées immigrées représentées dans le fichier par au moins deux enfants. Celles issues d'un couple unissant des immigrés ne partageant pas une même origine nationale sont comptées deux fois. Du fait du faible nombre de celles-ci, cela a peu d'incidence sur les totaux.

Tableau numéro 1.

Taux d'absence selon l'ascendance et le type de couple.

Groupe ascendance	Type de couple	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en%
Polonais	Père inconnu	13	81,3	3	18,8	16	100
	Même origine	185	73,4	67	26,6	252	100
	Origines différentes	9	81,8	2	18,2	11	100
	Mère française	17	94,4	1	5,6	18	100
	Total	226	75,6	73	24,4	299	100
Tchécoslovaque	Père inconnu	0		0		0	
	Même origine	35	41,7	49	58,3	84	100
	Origines différentes	9	81,8	2	18,2	11	100
	Mère française	4	100	0		4	100
	Total	49	49,0	51	51,0	100	100
Italien	Père inconnu	1	100	0		1	100
	Même origine	33	76,7	10	23,3	43	100
	Origines différentes	3	100	0		3	100
	Mère française	44	89,8	5	10,2	49	100
	Total	81	84,4	15	15,6	96	100
Espagnol	Père inconnu	1	50,0	1	50,0	2	100
	Même origine	54	79,4	14	20,6	68	100
	Origines différentes	2	66,7	1	33,3	3	100
	Mère française	14	100	0		14	100
	Total	70	82,4	15	17,6	85	100
Portugais	Père inconnu	0		0		0	
	Même origine	24	64,9	13	35,1	37	100
	Origines différentes	1	25,0	3	75,0	4	100
	Mère française	28	100	0		28	100
	Total	53	77,9	15	22,1	68	100

Ce tableau permet d'abord de vérifier l'impact de la configuration familiale sur les taux d'absence. Quel que soit le groupe d'ascendance examiné, les lignées issues d'une mère de souche française sont toujours moins nombreuses à être absentes que les lignées issues de parents de même origine nationale, dans presque tous les cas, elles sont également moins nombreuses à l'être que les lignées issues de parents immigrés ne partageant pas une même origine nationale, encore la seule exception concerne-t-elle un groupe italien qui ne compte que trois lignées de ce type, ce qui ne permet pas au taux concernant ces dernières d'être pertinent¹⁷.

¹⁷ Notons toutefois que le groupe italien est le seul qui compte assez de lignées issues d'une mère française absentes pour que l'on puisse envisager que certaines soient rentrées ou aient quitté la France. Dans tous les autres groupes en effet, de 95 à 100% des lignées issues d'une mère française sont encore présentes, ce qui signifie fort probablement que toutes sont restées. Faut-il voir là une anomalie statistique, ou le signe que l'Italie, pays voisin, où l'on peut se rendre et d'où l'on peut revenir facilement et espace économique en expansion rapide dès les premières décennies de l'après-guerre, contrairement aux autres pays représentés ici, a pu attirer à elle des femmes d'origine française, ou les enfants de couples mixtes en cas de décès de la mère ou de séparation? Les données rassemblées ici ne permettent pas de trancher.

D'autre part, il apparaît ici que les lignées issues d'un père inconnu, de même que celles produites par l'union de deux immigrés ne partageant pas une même origine nationale, sont très peu nombreuses et très inégalement réparties. Seul le groupe polonais comprend un nombre appréciable des premières, la plupart des secondes appartenant à ce même groupe ou au groupe tchécoslovaque. De ce fait, il est impossible de comparer le destin de ces lignées à celui d'autres lignées du même type ne partageant pas la même origine nationale, alors que la concentration de ces familles au destin atypique au sein de quelques groupes peut brouiller les informations concernant ceux-ci. Dans la mesure où ces lignées présentent également un profil sociogéographique spécifique, il en sera de même quel que soit le facteur croisé avec les indicateurs décrivant l'implantation de ces populations: la présence de ces lignées introduira un biais, alors que leur faible nombre et leur concentration ne permettent pas de repérer l'incidence qu'ont eue les facteurs environnementaux sur leurs destinées.

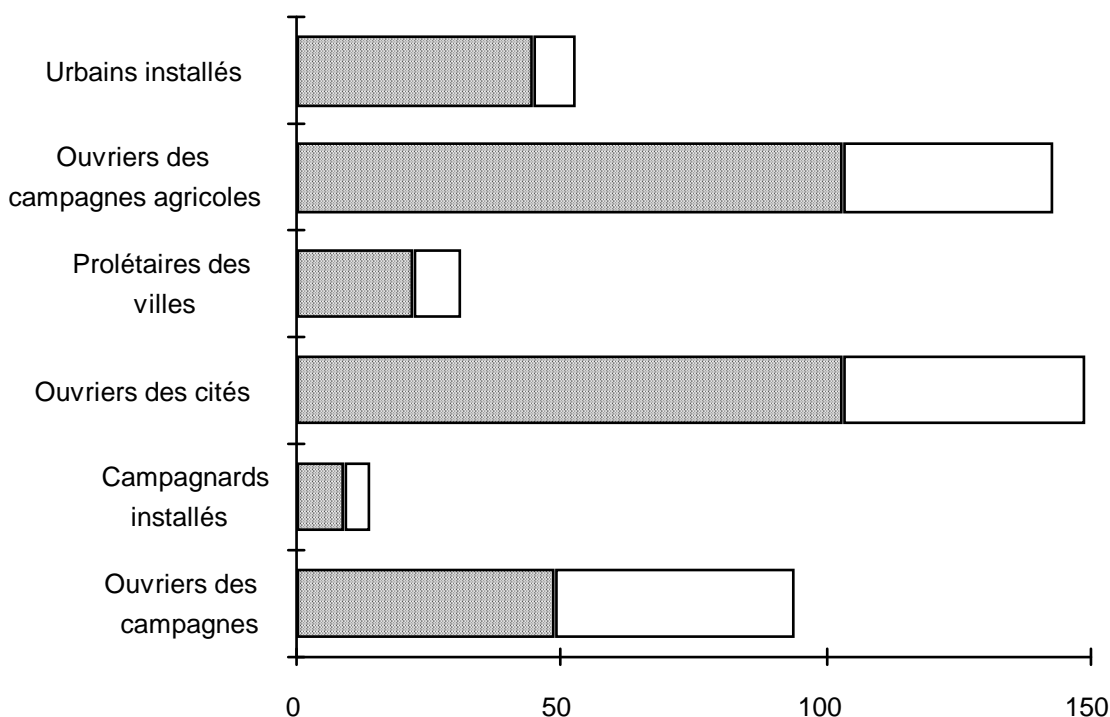
Aussi poursuivrons nous l'étude de l'implantation des lignées immigrées en ne prenant pas en compte le destin des lignées issues de pères inconnus ou de couples immigrés dont les membres ne partagent pas la même origine nationale. Plus précisément, nous n'utiliserons que des données relatives aux lignées issues de parents de même origine nationale. En effet, étudier le sort des lignées issues de couples où la mère est d'origine française en fonction de l'origine ou de la situation de celles-ci n'aurait pas ici de sens, puisque les taux d'absence de ces populations montrent que la quasi-totalité des lignées de ce type est restée en France. Inclure cette population dans la population étudiée ne nous apprendrait rien sur elle, ce serait par contre - celle-ci étant inégalement répartie entre les groupes étudiés et présentant elle aussi un profil sociogéographique spécifique - introduire un biais dans nos résultats, qu'il faudrait à chaque fois redresser.

Procéder ainsi nous amène à réapprécier la nature des écarts séparant les groupes d'ascendance étudiés. Si les groupes espagnols et italiens sont toujours ceux qui enregistrent la plus faible proportion d'absences - le taux d'absence est pour ces deux groupes respectivement de 21 et 23% - et les lignées originaires de Tchécoslovaquie se singularisent encore par un nombre très élevé d'absences - puisque 58% des lignées issues de deux immigrés originaires de Tchécoslovaquie sont ici absentes - le groupe polonais, avec 27% de lignées absentes, apparaît désormais peu différent sous ce rapport des groupes italiens ou espagnol, alors que les lignées issues d'immigrés d'origine portugaise, avec 35% de lignées manquantes, occupent plus clairement une position intermédiaire. Cela n'implique pas cependant qu'existe, indépendamment de la situation des uns et des autres, une propension à la

mobilité qui soit fonction de l'origine. En effet, les variables décrivant l'origine sociogéographique des populations étudiées sont étroitement liées aux indicateurs décrivant l'implantation de ces populations (cf. graphique ci-dessous¹⁸).

Figure numéro 3.

Taux d'absence selon l'implantation sociogéographique.



Là encore, les oppositions sont tranchées. Si seules 8 des 53 lignées classées parmi les familles urbaines installées manquent à l'appel, soit 15% d'entre elles, ce sont 45 des 94 lignées prolétaires installées dans les campagnes industrialisées de l'est du département, soit 48% d'entre elles, qui ont disparu. Entre ces deux extrêmes, très proches les unes des autres, nous trouvons les autres catégories prolétaires, unies dans un même sort, quel que soit le lieu de leur implantation, et les "campagnards installés", soit ici des lignées dont le père exerce souvent la profession de cultivateur lors de la

¹⁸ Seules sont prises en compte ici les lignées issues de deux parents de même origine étrangère. La position des lignées étudiées est ici celle qu'elles tiennent lors de la première naissance connue. Les catégories distinguées sont obtenues par classification hiérarchique de la population étudiée au vu des résultats d'une analyse factorielle décrivant le lieu et le mode de leur implantation dans la région (localisation et type du lieu de résidence, profession des parents, période de naissance du dernier et du premier des enfants connus de la lignée).

naissance du premier enfant connu, ces catégories ont perdu de 28 à 36% de leurs membres.

La prise en compte de ces écarts modifie cette fois radicalement la perception des différences existant entre groupes d'ascendance, comme permet de le vérifier le tableau ci-dessous¹⁹.

¹⁹ La population étudiée ici est constituée des lignées représentées dans notre fichier par plus d'un enfant qui sont issues d'un couple d'immigrés partageant une même origine nationale. Les sous populations dont les effectifs dépassent dix unités (ici dix lignées) sont figurées en gras, le commentaire ne s'appuiera que sur les valeurs relatives à celles-ci, il n'est pas possible ici, vu la nature du phénomène étudié, de prendre en compte les résultats afférents à de petites populations. Nous avons choisi, dans un souci de cohérence, de nous appuyer ici sur les données relatives à la position de la lignée lors de la première naissance connue.

Tableau numéro 2.

Absence et position des lignées dans la partition selon l'origine sociogéographique et l'origine nationale des parents.

Position	Origine	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en %
Urbains installés	Polonaise	19	95,0	1	5,0	20	100
	Tchécoslovaque	2	66,7	1	33,3	3	100
	Espagnole	5	100,0	0		5	100
	Italienne	18	81,8	4	18,2	22	100
	Portugaise	1	100,0	0		1	100
	Total	45	88,2	6	11,8	51	100
Prolétaires des villes	Polonaise	8	61,5	5	38,5	13	100
	Tchécoslovaque	2	66,7	1	33,3	3	100
	Espagnole	3	100,0	0		3	100
	Italienne	1	50,0	1	50,0	2	100
	Portugaise	8	80,0	2	20,0	10	100
	Total	22	71,0	9	29,0	31	100
Campagnards installés	Polonaise	3	50,0	3	50,0	6	100
	Tchécoslovaque	2	66,7	1	33,3	3	100
	Espagnole	2	100,0	0		2	100
	Italienne	2	66,7	1	33,3	3	100
	Portugaise					0	100
	Total	9	64,3	5	35,7	14	100
Ouvriers des campagnes agricoles	Polonaise	55	79,7	14	20,3	69	100
	Tchécoslovaque	11	34,4	21	65,6	32	100
	Espagnole	27	90,0	3	10,0	30	100
	Italienne	7	87,5	1	12,5	8	100
	Portugaise	3	75,0	1	25,0	4	100
	Total	103	72,0	40	28,0	143	100
Ouvriers des campagnes industrialisées	Polonaise	9	75,0	3	25,0	12	100
	Tchécoslovaque	17	42,5	23	57,5	40	100
	Espagnole	12	60,0	8	40,0	20	100
	Italienne	1	33,3	2	66,7	3	100
	Portugaise	10	52,6	9	47,4	19	100
	Total	49	52,1	45	47,9	94	100
Ouvriers des cités	Polonaise	91	68,9	41	31,1	132	100
	Tchécoslovaque	1	33,3	2	66,7	3	100
	Espagnole	5	83,3	1	16,7	6	100
	Italienne	4	80,0	1	20,0	5	100
	Portugaise	2	66,7	1	33,3	3	100
	Total	103	69,1	46	30,9	149	100

Nous ne pouvons en effet repérer ici de hiérarchies stables entre les groupes d'ascendance étudiés. Si très peu de lignées d'origine portugaise disparaissent lorsque sont étudiés les "prolétaires urbains", bien moins que de lignées polonaises, puisque 80% des premières et 61% seulement des secondes peuvent être retrouvées, tel n'est pas le cas lorsque sont étudiés les prolétaires installés en d'autres lieux, 53% des lignées portugaises dont le chef est considéré comme un "ouvrier des campagnes industrialisées" sont dans ce

cas, contre 75% des lignées polonaises ainsi désignées. De même, si les lignées d'origine espagnole sont les moins susceptibles de ne pas être retrouvées lorsque sont étudiées les lignées prolétaires implantées dans les campagnes agricoles, puisque 90% d'entre elles peuvent être suivies grâce aux mentions marginales, elles sont moins nombreuses que les lignées d'origine polonaise à pouvoir l'être lorsque ne sont considérées que les lignées prolétaires implantées dans les campagnes industrialisées, puisque 60% des lignées d'origine espagnole s'y trouvant peuvent être retrouvées, contre 75% des lignées d'origine polonaise dans le même cas. De fait, si nous classons les groupes d'ascendance selon leurs taux d'absence, le seul dont la position soit stable est le groupe tchécoslovaque, qui affiche des taux de présence toujours inférieurs, quel que soit le lieu d'implantation considéré, à ceux de tous les autres groupes. Ces remarques conduisent ici à deux conclusions.

D'une part, il y a bien ici une exception tchécoslovaque, ceux-ci sont particulièrement nombreux à rentrer ou à quitter la France pour une destination nouvelle. Hormis cependant cette exception, l'origine nationale des parents ne constitue pas ici un facteur pesant de manière forte sur les probabilités de maintien en France des lignées étudiées. Plus exactement, la provenance d'une famille, lorsqu'examinée seule, ne permet pas de prédire les chances d'implantation d'une lignée. Il est cependant possible d'isoler des sous populations, définies en partie en référence à leur origine nationale, auxquelles soient associés des taux d'absence différents. Ainsi, il apparaît que les populations originaires d'Espagne ou du Portugal têt implantées dans l'est du département voient un nombre particulièrement important de leurs membres ne pas s'implanter définitivement en France: 60% des lignées d'origine espagnole classées parmi les lignées ouvrières des campagnes industrialisées peuvent être retrouvées, de même que 52% des lignées portugaises du même type, alors que 90% des lignées d'origine espagnole classées au sein d'autres catégories, de même que 80% des lignées d'origine portugaise dans ce cas peuvent être suivies au moyen des mentions marginales. De même, peut on remarquer que les lignées polonaises classées parmi les "urbains installés" sont beaucoup moins nombreuses que les autres lignées originaires de Pologne à ne pouvoir être suivies, puisqu'une seule des 19 en ce cas ne peut l'être, contre 71% des lignées polonaises appartenant à d'autres groupes²⁰. Comprendre ces écarts, c'est à la fois parvenir à dater les départs, ce qui permet d'émettre des hypothèses sur la nature des mécanismes qui en furent

²⁰ Là encore, la segmentation de la population selon l'origine géographique ou sociale des parents produit une distribution proche de celle obtenue en utilisant comme caractères discriminants le milieu d'implantation et la place tenue, puisque parmi les immigrés d'origine polonaise occupant en ville des postes qualifiés ou y tenant une affaire se trouve, semble-t-il, une proportion assez importante de Juifs et de Westphaliens.

au principe et déterminer lesquelles des caractéristiques des populations à fort taux d'absence peuvent être associées à une forte propension au départ.

D] Le calendrier des départs

Nous pouvons tenter de dater les départs enregistrés de deux façons: en utilisant les données fournies par les recensements et les comptages préfectoraux, en examinant la date à laquelle est enregistrée la dernière naissance des lignées manquantes. Les recensements permettent de mettre en évidence la forte diminution des effectifs de la population étrangère présente en France durant la décennie de crise: la France compte en 1936 500 000 étrangers de moins qu'en 1931, diminution que la progression du nombre de naturalisés ne suffit pas à expliquer. Cette saignée, conséquence d'une politique et d'une pratique administrative visant à purger le pays des étrangers "en surplus"²¹, ne frappe pas également tous les groupes étrangers présents en France (cf. tableau ci-dessous).

Tableau numéro 3

Évolution des effectifs de diverses populations étrangères entre 1931 et 1936 d'après les données des recensements.

	31	36	Solde 31-36 en %
Italiens	808100	720900	-10,8
Polonais	507800	422700	-16,8
Espagnols	351900	253500	-28,0
Portugais	49000	28300	-42,2
Tchécoslovaques	47400	35400	-25,3
Total	2714700	2198200	-19,0

Les populations portugaises, espagnoles et tchécoslovaques perdent entre ces deux dates respectivement 42, 28 et 25% de leurs membres, alors que la population étrangère n'a diminué que de 20% et que les deux populations les plus importantes numériquement, l'italienne et la polonaise, n'ont perdu

²¹ Ce durcissement, progressif de l'attitude des pouvoirs publics français, se traduit par plusieurs textes de loi. La loi d'août 1932 lie étroitement contrat de travail et titre de séjour, dès lors s'impose un principe simple: "pas de travail, pas d'autorisation de séjour, plus de travail plus de droit de séjour sur le territoire français", (Bockel 1991, page 33). Le chômage signifie désormais souvent le départ. Aux effets de cette loi s'ajouteront ceux d'une pratique administrative qui rend de plus en plus fréquent et difficile le renouvellement des titres de séjour et sanctionne fréquemment les étrangers dont les papiers ne sont pas en règle d'une mesure d'expulsion ou de refoulement: "A partir de 1934 (...) les étrangers installés depuis moins de deux ans avec une carte à durée réduite ne peuvent la faire renouveler; les autres ont droit à un renouvellement de onze mois maximum. Aucune exception n'est prévue(...). Or l'année suivante, ce non-renouvellement de la carte d'identité entraînera l'expulsion sans appel.", (Amar, Milza 1990, pages 120-121).

respectivement que 17 et 11% de leurs effectifs. A quelques nuances près, l'évolution dans le Cher est similaire (cf. tableau ci-dessous²²).

Tableau numéro 4

Évolution des effectifs de diverses populations étrangères entre 1931 et 1936 dans le Cher.

	31	36	Solde 31-36 en %
Italiens	709	903	27,4
Polonais	2374	2380	0,3
Espagnols	558	289	-48,2
Portugais	601*	307	-48,9
Tchécoslovaques	755	511	-32,3
Total	6234	5919	-5,1

Les tendances enregistrées à l'échelon national sont ici accentuées. Les effectifs des populations polonaises et italiennes sont stables ou en augmentation, alors que les effectifs des populations portugaises, tchécoslovaques et espagnoles diminuent dans des proportions encore plus fortes que dans l'ensemble de la France, puisque ces populations perdent respectivement 49, 48 et 32% de leurs effectifs. Ces données incitent à penser qu'une importante proportion des départs enregistrés par nos sources se produisirent durant cette période. Reste qu'alors le fait que la population tchécoslovaque perde durant cette période une moindre proportion de ses effectifs que les populations espagnoles ou portugaises constitue une énigme.

En effet, s'il est aisé de comprendre que la forte diminution des effectifs espagnols ne se traduise pas par de forts taux d'absence, puisque se succèdent dans le Cher une population espagnole durement frappée par la crise, puis une population amenée par la défaite républicaine, dont les membres, plus nombreux que les précédents, resteront majoritairement en France, il est moins facile de concilier le fait que les Portugais soient plus frappés que les Tchécoslovaques par la crise, alors que le taux d'absence afférent à cette dernière population est sensiblement plus élevé que celui relatif aux familles d'origine portugaise.

Il ne semble pas qu'une plus grande propension à la naturalisation puisse l'expliquer, le nombre de naturalisés d'origine tchécoslovaque ou portugaise est alors modeste et le rapport entre ces populations et les populations naturalisées qui en sont issues comparable²³. Ce paradoxe n'est pas lié non

²² Les effectifs de la population portugaise en 1931 sont ceux fournis par les comptages préfectoraux de 1931. Les autres données présentées dans ce tableau sont fournies par les recensements.

²³ D'après les données des recensements, il y a en France en 1936 3 113 naturalisés d'origine tchécoslovaque et 1 794 naturalisés d'origine portugaise, qui représentent dans les deux cas entre un vingtième et un dixième des effectifs des populations portugaises et tchécoslovaques.

plus au choix des dates auxquelles sont observées ces populations. Dans le Cher, les effectifs des populations tchécoslovaques et portugaises connaissent leur maximum en 1932 et leur minimum en 1936²⁴, il n'y a donc pas de décalage chronologique entre les extrema des deux séries.

Enfin, si nous tentons de limiter notre analyse à la composante familiale de ces deux immigrations, les conclusions atteintes plus haut sont inchangées (Cf. tableau ci-dessous²⁵).

Tableau numéro 5

Effectifs des populations portugaises et tchécoslovaques dans le Cher entre 1932 et 1936 selon le sexe et l'âge.

		1932	1936	Solde en %
Portugais	Hommes	540	277	-48,7
	Femmes	73	71	-2,7
	Enfants	146	119	-18,5
	total	759	467	-38,5
Tchécoslovaques	Hommes	299	181	-39,5
	Femmes	133	120	-9,8
	Enfants	229	219	-4,4
	total	661	520	-21,3

En effet, il apparaît certes ici que les isolés sont les premiers touchés par les vagues de retour du milieu des années trente: dans les deux cas le nombre des hommes présents diminue bien plus que celui des femmes ou des enfants, ainsi, si le nombre des hommes portugais diminue de moitié entre les deux dates, le nombre des femmes de même nationalité ne diminue alors que de deux unités, soit ici de 3% et celui des enfants portugais de quelque 20%. Cependant, nous ne pouvons conclure que les familles tchécoslovaques sont plus durement frappées par la crise que les familles portugaises. En effet, le nombre des enfants portugais présents diminue de 18%, contre 4% pour celui des enfants tchécoslovaques²⁶.

Il semble donc difficile d'expliquer le nombre de disparitions de familles d'origine tchécoslovaque par le seul effet d'une plus grande sensibilité de cette population aux mesures appliquées aux populations étrangères durant la crise. S'ils sont particulièrement touchés par celles-ci, ils ne sont ni les seuls dans ce

²⁴ Comptages préfectoraux annuels A.D. Cher 25M205 et 25M206.

²⁵ Les données exploitées ici sont fournies par les comptages préfectoraux, A.D. Cher 25M205. Les enfants sont ici les individus de moins de 15 ans possédant la citoyenneté mentionnée.

²⁶ Le nombre des enfants semble ici un indicateur plus pertinent que le nombre des femmes, dans la mesure où la présence de celles-ci, qui peuvent être célibataires, ne signale pas nécessairement la présence d'une famille. Reste que l'indicateur est imparfait dans la mesure où nous ne connaissons pas la taille des familles présentes.

cas, ni les plus atteints. Par contre, cette population est celle dont les effectifs, tant en France que dans le Cher, diminuent le plus sensiblement entre 1936 et 1946 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau numéro 6

Évolutions des effectifs de diverses nationalités en France et dans le Cher entre 1936 et 1946.

	En France			Dans le Cher		
	1936	1946	solde en %	1936	1946	solde en %
Italiens	720900	450800	-37,5	903	809	-10,4
Polonais	422700	423500	0,2	2380	2861	20,2
Espagnols	253500	302200	19,2	289	1498	418,3
Portugais	28300	19400	-31,4	307	267	-13,0
Tchécoslovaques	35400	22300	-37,0	511	279	-45,4
Total	2198200	1743600	-20,7	5919	7383	24,7

Entre ces deux dates, les effectifs de la population tchécoslovaque dans le Cher diminuent considérablement, puisqu'ils sont presque divisés par deux. Cette évolution singularise cette population, puisque si deux autres populations étrangères perdent alors des éléments, c'est dans une proportion bien moindre. En effet, les effectifs des populations italiennes et portugaises diminuent entre 1936 et 1946 respectivement de 10 et 13%. Il n'est pas certain cependant que cela signifie qu'une proportion importante de la population tchécoslovaque résidant dans le Cher ait regagné son pays ou quitté la France, les Tchécoslovaques manquants ont pu quitter le département sans quitter la France. Les données disponibles au niveau national rendent cependant cette hypothèse douteuse, en effet, la population tchécoslovaque présente en France a perdu 37% de ses effectifs entre les deux recensements.

Si nous pouvons supposer qu'une partie de cette diminution est due à des naturalisations, cela n'explique pas l'écart entre les deux populations, à moins de supposer que la propension à la naturalisation de celles-ci diffère fortement, ce qui ne semble pas être le cas. Si le nombre de naturalisés originaires de Tchécoslovaquie résidant en France a augmenté de 68% entre 1936 et 1946, le nombre de naturalisés originaires du Portugal a, durant le même laps de temps, augmenté de 85%. Nous sommes donc amenés à supposer ici qu'une proportion importante des lignées espagnoles et portugaises disparues a quitté le pays durant la décennie de crise, de même qu'un nombre non négligeable de lignées tchécoslovaques, cette dernière population connaissant une nouvelle vague de départs entre 1939 et 1946.

Nous pouvons, dans une certaine mesure, vérifier ces hypothèses en examinant les taux d'absence des populations que définit la date à laquelle fut enregistrée la naissance du dernier enfant connu (cf. tableau ci-dessous²⁷).

Tableau numéro 7

Taux d'absence selon la date de la dernière naissance connue.

Effectif	une	pas	
% ligne	mention	de	Total
% colonne		mention	
	4	6	10
de23à25	40	60	100
	1,2	3,9	2,1
	48	33	81
de26à30	59,3	40,7	100
	14,5	21,6	16,7
	77	65	142
de31à35	54,2	45,8	100
	23,3	42,5	29,3
	82	29	111
de36à40	73,9	26,1	100
	24,8	19,0	22,9
	120	20	140
de41à46	85,7	14,3	100
	36,3	13,1	28,9
	331	153	484
ENSEMBLE	68,4	31,6	100
	100	100	100

Plus la naissance du dernier enfant connu est tardive, plus grandes sont les chances de retrouver trace de la lignée qui lui a donné naissance. Plus de 40% des familles dont le dernier enfant connu est né avant 1935 ne peuvent être retrouvées, c'est le cas du quart des familles apparaissant pour la dernière fois dans les registres d'état-civil entre 1936 et 1940 et de 14% de celles ayant donné naissance à un enfant entre 1941 et 1946.

Ces données ne sont pas seulement le reflet du calendrier des départs. D'autres facteurs contribuent à les produire. Parmi les familles donnant naissance à un enfant durant la dernière période étudiée se trouve un plus grand nombre de lignées issues de parents nés à l'étranger, mais dont nous pouvons supposer - du fait de leur date de naissance et du calendrier de la migration dont ils participent - qu'ils ont été élevés en France. Or, nous pouvons supposer que ceux-ci seront plus nombreux à rester en France que les membres de la génération de leurs parents, ce que confirment les données

²⁷ La population étudiée ici est constituée des lignées représentées dans notre fichier par plus d'un enfant qui sont issues d'un couple d'immigrés partageant une même origine nationale.

disponibles. Nous retrouvons 86% des lignées dont le père est né après 1911, nous ne retrouvons que 67% de celles dont le père est né avant cette date²⁸.

Cependant, si nous supposons que les lignées manquantes ont quitté la France au cours de la période suivant la naissance du dernier enfant connu²⁹, il semble bien que l'essentiel des départs ait pris place au cours des années trente, conclusion compatible avec les indications fournies par les recensements. Nous pouvons de même tenter de vérifier si, lorsque nous décomposons ces données selon l'origine nationale, nous retrouvons les décalages de calendrier que suggèrent les données fournies par les recensements, ce que permet le tableau ci-dessous³⁰.

²⁸ Ces pourcentages sont calculés avec comme population de référence l'ensemble des lignées présentes dans notre fichier dont les deux parents partagent une même origine nationale et qui ont donné naissance à au moins deux enfants connus de nous.

²⁹ Il est clair que ce ne peut être vrai de toutes les lignées manquantes. Cependant, tant la fécondité de ces populations, que l'âge des couples qui les forment, autorisent à penser qu'une disparition des registres de naissance signale un départ. Si nous supposons de plus que les lignées quittant le département se dirigent, dans des proportions qui varient peu au cours de la période, vers le reste de la France ou l'étranger, alors, les variations des taux d'absence peuvent constituer un indice permettant de préciser le calendrier des départs. Reste que celui-ci serait extrêmement fragile si les données fournies par les recensements et les comptages préfectoraux ne pointaient dans la même direction.

³⁰ La population étudiée ici est constituée des lignées représentées par au moins deux enfants qui sont issues de couples d'immigrés partageant une même origine. La dernière naissance est ici celle du plus jeune enfant de la lignée dont nous connaissons l'existence.

Tableau numéro 8

Taux d'absence selon la date de naissance du dernier né et l'origine nationale des parents.

Origine	dernière naissance	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en %
Polonaise	Avant 26	1	25,0	3	75,0	4	100
	de 26 à 30	27	75,0	9	25,0	36	100
	de 31 à 35	50	63,3	29	36,7	79	100
	de 36 à 40	46	76,7	14	23,3	60	100
	de 41 à 46	59	83,1	12	16,9	71	100
	Total		185	73,4	67	26,6	252
Tchécoslovaque	Avant 26	1	33,3	2	66,7	3	100
	de 26 à 30	4	33,3	8	66,7	12	100
	de 31 à 35	7	25,0	21	75,0	28	100
	de 36 à 40	11	50,0	11	50,0	22	100
	de 41 à 46	12	63,2	7	36,8	19	100
	Total		35	41,7	49	58,3	84
Espagnole	Avant 26	1	50,0	1	50,0	2	100
	de 26 à 30	13	65,0	7	35,0	20	100
	de 31 à 35	9	69,2	4	30,8	13	100
	de 36 à 40	6	85,7	1	14,3	7	100
	de 41 à 46	25	96,2	1	3,8	26	100
	Total		54	79,4	14	20,6	68
Italienne	Avant 26	1	100	0		1	100
	de 26 à 30	2	33,3	4	66,7	6	100
	de 31 à 35	5	55,6	4	44,4	9	100
	de 36 à 40	8	80,0	2	20,0	10	100
	de 41 à 46	17	100	0		17	100
	Total		33	76,7	10	23,3	43
Portugaise	Avant 26	0		0		0	100
	de 26 à 30	2	28,6	5	71,4	7	100
	de 31 à 35	6	46,2	7	53,8	13	100
	de 36 à 40	11	91,7	1	8,3	12	100
	de 41 à 46	5	100	0	0,0	5	100
	Total		24	64,9	13	35,1	37

La quasi-totalité des lignées d'origine portugaise espagnole et italienne qui sont encore présentes après 1935 peut être retrouvée. Il ne manque à l'appel qu'une des 17 lignées d'origine portugaise, deux des 33 lignées d'origine espagnole et 2 des 27 lignées d'origine italienne dans ce cas. Cela permet de supposer que l'essentiel des départs enregistrés par ces populations s'opère au cours des années trente.

Par contre, si les lignées d'origine tchécoslovaque ayant déclaré le dernier né connu avant 1936 sont beaucoup plus nombreuses que celles l'ayant fait après cette date - puisque les deux tiers des premières disparaissent, alors que ce n'est le cas que de la moitié des secondes - le taux d'absence afférent à ces dernières reste élevé, un gros tiers des lignées encore présentes durant la guerre peut être retrouvé. Cela suggère que, s'il est probable que les départs

furent nombreux pendant la crise, d'autres se produisirent plus tard, soit durant la guerre, soit après celle-ci.

La population d'origine polonaise fait ici exception. En effet, les taux d'absence afférents à celle-ci varient peu en fonction de la date de la dernière naissance: si 65% des lignées d'origine polonaise qui déclarent la naissance du dernier enfant avant 1936 peuvent être suivies, c'est le cas de 74% de celles qui le font après cette date. Cela suggère que les départs de ces lignées sont beaucoup plus étalés dans le temps, et en particulier qu'un certain nombre se produisent après la guerre, ce que confirment d'ailleurs nos sources, puisqu'elles nous apprennent qu'à la suite de la visite du consul polonais de Lyon à Rosières en 1947, plusieurs familles choisirent de rentrer en Pologne³¹.

Reste que, si nous sommes parvenus à préciser le profil des populations touchées par les retours, à préciser le calendrier de ceux-ci, il nous faut encore, pour parvenir à interpréter ces données, déterminer lesquelles des caractéristiques des populations touchées par ce phénomène peuvent être associées à une faible probabilité de maintien en France. Notons d'ailleurs que la question ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes pour toutes ces populations. Il semble en effet que si dans le cas des populations d'origine espagnole, portugaise ou tchécoslovaque il s'agit de comprendre ce qui en fit les principales victimes des mesures des années trente, il faut, lorsque l'on étudie les lignées d'origine polonaise ou tchécoslovaque, aussi comprendre ce qui fit que parmi les lignées manquantes se trouvèrent des familles séduites par la perspective d'un retour après guerre.

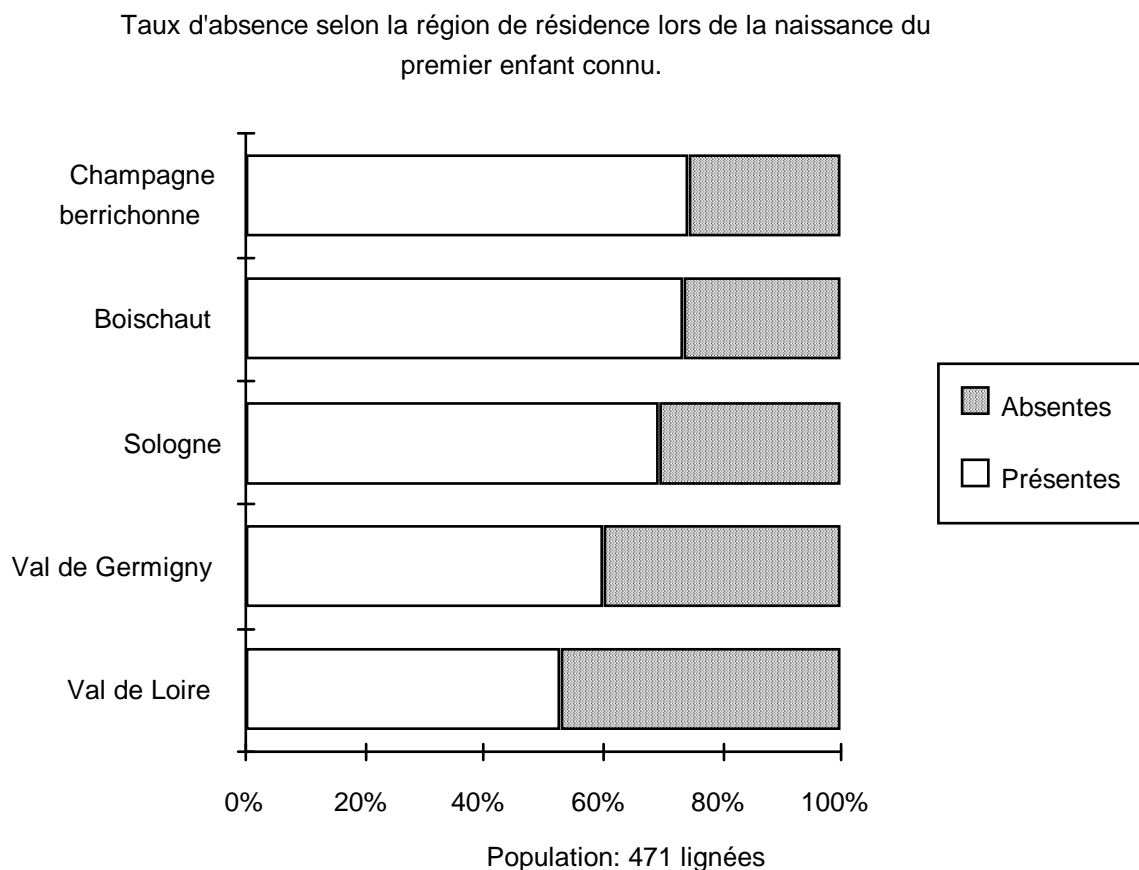
E] Vers une modélisation

Le croisement de la place dans la partition décrivant l'origine sociogéographique et de la présence d'une mention de mariage sur les actes de naissance des enfants nous a plus haut fourni quelques pistes. Les lignées d'origine tchécoslovaque, la part des lignées d'origine espagnole ou portugaise la plus touchée par les retours ont en commun un certain nombre de caractéristiques, dont une forte présence dans la même région, le vieux bassin industriel de l'est du département. Les particularités de cet ensemble, qui abrite des industries qui seront en crise durant les années trente et débaucheront, peuvent en effet n'être pas étrangères aux forts taux d'absence qui caractérisent les populations qui y étaient implantées. Une décomposition

³¹ La direction départementale du travail constate en 1947 que: "Au 29/10/47, 23 familles sont effectivement parties les premières le 9 avril 47. Dans l'ensemble du département 110 travailleurs Polonais sont rentrés." Lettre de la direction départementale du travail au ministère du travail en date du 29/10/47. A.D. Cher M1198

de nos données selon la région d'origine paraît indiquer que tel est le cas (cf. graphique ci-dessous³²).

Figure numéro 4.



Nous ne retrouvons qu'un peu plus de la moitié des lignées installées dans le Val de Germigny et dans le val de Loire, soit dans l'est du département, alors que nous retrouvons de 69 à 74% des lignées installées en d'autres régions. Un regard aux données brutes fait apparaître que ces différences ne sont pas liées à l'évolution atypique de la population implantée dans une seule localité, c'est l'ensemble de cette région qui retient peu ou pas les lignées étudiées³³. Plus exactement, elle retient moins que d'autres lieux certaines des populations qui y sont implantées (cf. tableau ci-dessous³⁴)

³² La population étudiée est ici composée des lignées représentées dans le fichier par plus de deux enfants et issues de couples d'immigrés de même origine. Les données permettant la confection de ce graphique sont fournies en annexe.

³³ Suivent ci-dessous pour les six premières localités de l'est du département par le nombre de lignées immigrées y déclarant la naissance de leur premier enfant le nombre de ces lignées qui peuvent être retrouvées, puis le nombre de ces lignées que l'état-civil ne permet pas de suivre: Beffes (18;12), Marseille-les-Aubigny (14;14), Jouet-sur-l'Aubois (10;13), Saint-Léger-le-petit (7;7), Grossouvre (4;4), Torteron (3;2). Toutes ces lignées sont représentées par au

Tableau numéro 9.

Taux d'absence selon l'origine nationale des parents et le lieu d'implantation.

Origine	Lieu	Présentes	en %	Absentes	en %	Total
Italienne	Est du Cher	3	60,0	2	40,0	5
	Reste du dpt.	30	78,9	8	21,1	38
Espagnole	Est du Cher	19	65,5	10	34,5	29
	Reste du dpt.	35	89,7	4	10,3	39
Polonaise	Est du Cher	25	71,4	10	28,6	35
	Reste du dpt.	160	73,7	57	26,3	217
Tchécoslovaque	Est du Cher	23	40,4	34	59,6	57
	Reste du dpt.	12	44,4	15	55,6	27
Portugaise	Est du Cher	12	60,0	8	40,0	20
	Reste du dpt.	12	70,6	5	29,4	17
Ensemble	Est du Cher	82	56,2	64	43,8	146
	Reste du dpt.	249	73,7	89	26,3	338
	Total	331	68,4	153	31,6	484

En effet, si les lignées d'origine espagnole et portugaise installées dans l'est du département ont plus tendance à disparaître que leurs homologues installées ailleurs, 65% des lignées espagnoles dans ce cas peuvent être retrouvées, contre 90% de celles installées en d'autres lieux, tel n'est pas le cas des lignées d'origine polonaise ou tchécoslovaque; les taux d'absence afférents à ces deux populations sont quasiment identiques, que les lignées étudiées se soient ou non implantées dans l'est du département: 40% des lignées d'origine tchécoslovaque et 71% des lignées d'origine polonaise repérées dans l'est du département peuvent être retrouvées, c'est le cas respectivement de 44 et 74% des lignées de même origine implantées dans le reste du département.

Les populations d'origine espagnole et portugaise sont peu homogènes, puisqu'elles regroupent des populations urbaines et qualifiées et des groupes prolétaires, dont les membres étaient souvent employés par les cimenteries les scieries et les tuileries de l'est du département. A l'inverse, les populations polonaises et tchécoslovaques apparaissaient plus homogènes quant à la condition et à l'origine. Or, lorsque ces dernières sont étudiées, la région d'implantation ne semble pas avoir d'effet notable sur la probabilité de retrouver trace d'une lignée.

Nous pouvons alors supposer que les écarts enregistrés signalent ici l'influence d'un milieu ou d'une condition plus que celle d'une localisation. De

moins deux enfants dans notre fichier et sont issues de couples d'immigrés partageant une même origine.

³⁴ Les lignées étudiées ici sont les lignées représentées dans le fichier par plus d'une naissance qui sont issues d'un couple d'immigrés partageant une même origine nationale. L'est du département regroupe Val de Loire et Val de Germigny.

fait, une implantation urbaine semble bien ici protéger du retour ou empêcher celui-ci (cf. tableau ci-dessous)³⁵.

Tableau numéro 10.

Taux d'absence selon la nature du lieu de résidence et la profession du père lors de la première naissance enregistrée.

Résidence	Profession	Présentes	en%	Absentes	en %	total	en %
Villes	O. agricole	15	83,3	3	16,7	18	100
	Manoeuvres	22	73,3	8	26,7	30	100
	O. qualifiés	15	88,2	2	11,8	17	100
	Indépendants	10	83,3	2	16,7	12	100
	Employés					0	100
	Ensemble	64	81,0	15	19,0	79	100
Petites villes	O. agricole	8	66,7	4	33,3	12	100
	Manoeuvres	107	66,9	53	33,1	160	100
	O. qualifiés	4	50,0	4	50,0	8	100
	Indépendants					0	100
	Employés	1	100,0			1	100
	Ensemble	121	66,1	62	33,9	183	100
Campagnes	O. agricole	80	75,5	26	24,5	106	100
	Manoeuvres	43	51,8	40	48,2	83	100
	O. qualifiés	11	84,6	2	15,4	13	100
Non ouvriers	dont	12	63,2	7	36,8	19	100
	Indépendants	2	66,7	1	33,3	3	100
	Agriculteurs	9	64,3	5	35,7	14	100
	Employés	1	50,0	1	50,0	2	100
	Ensemble	146	65,8	76	34,2	222	100
Ensemble	O. agricole	103	75,7	33	24,3	136	100
	Manoeuvres	172	63,0	101	37,0	273	100
Non ouvriers	O. qualifiés	30	78,9	8	21,1	38	100
	dont	23	71,9	9	28,1	32	100
	Indépendants	12	80,0	3	20,0	15	100
	Agriculteurs	9	64,3	5	35,7	14	100
	Employés	2	66,7	1	33,3	3	100
	Profession inconnue	3		2		5	
	Total	331	68,4	142	29,3	484	100

Que l'on étudie les manoeuvres, les ouvriers qualifiés ou les ouvriers agricoles, une même conclusion s'impose: les lignées installées dans les villes sont moins nombreuses à disparaître que celles présentes dans les campagnes ou les petites villes: si pour 73% des lignées issues d'un père manoeuvre qui déclare son premier enfant alors que la famille réside dans l'une des grandes villes du département est connu un mariage, ce n'est le cas

³⁵ Les données réunies ici sont obtenues en étudiant les lignées représentées dans le fichier par plus d'un enfant qui sont issues de couples d'immigrés partageant une même origine nationale. Les villes sont ici les trois grandes agglomérations du Cher, celles de Vierzon, Bourges et Saint-Amand-Montrond, les petites villes sont les autres communes urbaines du département.

que pour 67% des familles du même type installées alors dans une petite ville et de 52% de celles résidant en campagne. Notons que dans le cas des villes cette moyenne ne recouvre pas de grands écarts, les trois grandes villes du département - Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond - retiennent des proportions assez comparables des lignées qui y sont installées lorsqu'elles déclarent le premier enfant connu (cf. tableau ci-dessous³⁶).

Tableau numéro 11.

Absence des lignées issues de parents de même origine déclarant leur premier enfant dans les villes du département.

	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en%
Bourges	66	85,7	11	14,3	77	100
Saint-Amand	12	75,0	4	25,0	16	100
Vierzon	23	71,9	9	28,1	32	100
Total	101	80,8	24	19,2	125	100

Si Bourges - peut-être parce que les lignées immigrées dont le père est un manoeuvre y sont comparativement peu nombreuses - se signale par la faible proportion de lignées disparues - seules 14% des lignées qui y déclarent leur premier enfant ne peuvent être retrouvées - les taux d'absence sont comparables dans les trois villes. Surtout, ils sont dans chaque cas supérieurs à ceux observés pour les petites villes ou l'ensemble des campagnes.

Le faible nombre d'absences lorsque sont étudiées les populations installées dans les villes peut n'être qu'un signe de plus de ce que celles-ci, si elles peuvent partager avec d'autres une même origine nationale, voire une même condition, proviennent souvent de milieux ou de régions différentes³⁷, ce qui peut ne pas être sans effet sur les chances de retour de ces familles³⁸.

³⁶ La population étudiée est constituée des lignées issues de deux parents de même origine nationale représentées par au moins deux enfants dans notre fichier qui ont déclaré leur premier enfant alors qu'elles résidaient dans l'une des trois principales villes du département. L'agglomération saint-amandoise regroupe ici les communes de Saint-Amand et d'Orval, celle de Vierzon les quatre communes de Vierzon-forges, Vierzon-village, Vierzon-bourg et Vierzon-ville.

³⁷ Lars Goran Tedebrand note, dans le cas de l'émigration scandinave à destination des États-Unis, que les taux de retour variaient considérablement d'une région de départ à l'autre: "The re-immigration expressed in percent of emigration was lowest to the forest province of Jamtland, Vasternorrland and Gavleborg. The re-emigration to agrarian and partly industrialized provinces with high emigration, such as Kalmar, Gotland, Halland and Alvsborg was considerably above the national level." (Tedebrand 1970, page 78). Stéphanie Lindsay Thompson étudiant les Italiens de retour d'Australie parvient à des conclusions du même ordre: "Migrants are returning more to Northern and central region than to the south, a tendency which is consistent with the practical possibilities of resettlement offered by these areas" (Lindsay Thompson 1980 page 19).

³⁸ Plusieurs auteurs ont également noté, dans des contextes variés, que les probabilités de retour étaient très liées au statut possédé par la famille du migrant dans la région d'origine, il semble que les plus susceptibles de rentrer soient ceux dont la famille possède des terres au

Ces données peuvent cependant également signifier que les villes possèdent un pouvoir de rétention supérieur à celui de tout autre lieu. Les données réunies ici ne permettent pas de trancher entre ces deux options. Nous pouvons cependant observer les destinées d'une population qui, selon les données que nous possédons, est relativement homogène - tant en ce qui concerne sa provenance géographique, l'origine nationale de ses membres, que leur condition lorsqu'ils apparaissent dans nos sources - en fonction du lieu où ses membres déclarent le premier né connu (cf. tableau ci dessous³⁹).

Tableau numéro 12.

Absence des lignées issues de parents d'origine polonaise dont le père se déclare manoeuvre selon le lieu de déclaration du premier né.

	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en %
Villes	15	78,9	4	21,1	19	100
Petites villes	91	69,5	40	30,5	131	100
Campagnes	15	78,9	4	21,1	19	100
Total	121	71,6	48	28,4	169	100

Les lignées d'origine polonaise dont le père se déclare manoeuvre nous fournissent une telle population. L'examen des lieux et des dates de naissance des pères, de leur capacité à signer les actes de naissance, ne fait pas en effet apparaître de différences significatives entre les segments de cette population en fonction de leur lieu d'implantation. Cette population, telle du moins que nos sources permettent de la connaître, peut donc être dite homogène sous le rapport tant de l'origine que de la condition occupée. Il ne semble pas dans son cas que le lieu d'implantation lors de la première naissance ait beaucoup d'effet sur les chances de maintien en France de ces lignées. Si 79% de celles implantées alors dans les villes peuvent être retrouvées, tel est le cas de 79% de celles installées dans les campagnes et de 70% de celles installées dans de petites villes, essentiellement Lunery-Rosières et Saint-Florent-sur-Cher en ce cas. L'écart, compte tenu de la nature du phénomène étudié et des effectifs utilisés, est assez faible et ne permet pas

pays. Léo Bogart étudiant la population algérienne présente en France le note dans les années cinquante: "La terre, qui symbolise la continuité de la famille rurale algérienne est donc la force la plus capable de retenir les émigrants. Une fois en France, les fils de propriétaires agricoles sentiront très fortement l'appel de leur terre natale, alors que les fils de simples ouvriers agricoles n'auront pas tant d'attaches avec leur pays." (Bogart 1954, page 65). En Finlande, Reino Kero parvient à des conclusions proches lorsqu'il étudie la population finlandaise s'étant rendue aux États-Unis entre 1885 et 1914, il écrit: "50% of the emigrating landowners came back, 45% of the tenants, (...) and only about 5% of the group that was registered as servants when emigrating." (Kero 1970, page 83).

³⁹ Les lignées étudiées sont représentées par plus d'un enfant dans notre fichier, elles sont issues de deux parents d'origine polonaise dont le père se déclare manoeuvre lors de la naissance du premier né connu.

de supposer que l'implantation dans une ville pèse fortement sur les chances de maintien de la lignée en France. De plus, l'utilisation de la première naissance comme instant de référence n'entraîne pas ici de biais (cf. tableau ci-dessous⁴⁰).

Tableau numéro 13.

Taux d'absence des lignées issues de deux parents d'origine polonaise dont le père se déclare manoeuvre en fonction du lieu de déclaration du dernier né connu.

	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en %
Villes	13	81,3	3	18,8	16	100
Petites villes	84	67,7	40	32,3	124	100
Campagnes	20	76,9	6	23,1	26	100
Total	117	70,5	49	29,5	166	100

Si l'utilisation de la dernière naissance connue comme instant de référence permet d'accuser les contrastes entre les lignées implantées dans les petites villes et celles implantées ailleurs, elle ne modifie pas les conclusions concernant les populations installées dans les plus grandes villes du département, si 81% des lignées dans ce cas peuvent être retrouvées, 77% des lignées du même type installées dans les campagnes du département peuvent l'être. L'écart est ici trop faible pour que la propension au retour ou au départ des populations installées dans les grandes villes du département soit supposée inférieure à celle affectant les populations installées en d'autres lieux.

Ces données nous amènent à minimiser le pouvoir de rétention des villes, qui ne peut alors expliquer les écarts enregistrés dans l'est du département. Les populations qui y sont installées ne se distinguent cependant pas uniquement par leur localisation, la plupart de leurs membres partagent aussi une même condition. Or, les écarts entre les groupes socioprofessionnels sont assez constants, quel que soit le lieu de résidence. Les lignées dont le père se déclare ouvrier qualifié lorsque naît le premier enfant connu ont moins de chance de disparaître que les lignées dont le père déclare tout autre type de profession et ce quel que soit le lieu de résidence de la famille: en ville, la catégorie dont les membres ont le moins de chance de disparaître est celle des ouvriers qualifiés, seules 12% des familles dont le père se déclare tel ne peuvent être retrouvées, 15% des familles du même type sont dans ce cas

⁴⁰ Ce tableau décrit la même population que le tableau précédent à ceci près que les pères des lignées ici présentes se déclarent manoeuvres lors de la dernière naissance connue et que le lieu de résidence examiné est celui de la famille lors de la dernière naissance connue.

lorsque nous observons les campagnes. Il y a cependant une exception à cette règle, celle des petites villes, où cependant ces lignées sont peu nombreuses.

D'autre part, quel que soit le lieu de résidence, nous avons autant ou plus de chances de retrouver une famille dont le père se déclarait ouvrier agricole lorsque naissait le premier enfant connu que celles dont le père se déclarait manoeuvre, l'écart est de 10 points en ville, de 13 points dans les campagnes, il est nul dans les petites villes. Les taux d'absence afférents aux catégories non ouvrières sont, tant dans les campagnes que dans les villes, inférieurs à ceux caractérisant les manoeuvres, mais supérieurs à ceux relatifs aux ouvriers qualifiés, ce qui signifie, étant donné la composition de ce groupe, que les lignées dont le père est artisan ou commerçant en ville⁴¹ ont autant de chances que celles dont le père est ouvrier qualifié de s'implanter en France - les taux d'absence de ces deux catégories sont respectivement de 83 et 88% - alors que les lignées d'agriculteurs ne font pas partie dans les campagnes des catégories caractérisées par un faible taux d'absence, les deux tiers des lignées de ce type peuvent être retrouvés, alors qu'un quart seulement de celles dont le père est ouvrier agricole disparaissent.

Nous pouvons supposer qu'une qualification ouvrière ou la possession d'un fond de commerce protègent contre l'expulsion, puisque l'une comme l'autre rendent le chômage, qui peut à certaines périodes signifier une expulsion ou un retour rapide, moins probable, en même temps qu'elles ne favorisent guère une tentative de retour qui pourrait provoquer la perte d'une situation qui fut parfois longue et difficile à acquérir⁴².

⁴¹ Ce résultat est conforme aux observations faites en d'autres lieux qui tendent à montrer que leur affaire fixe les indépendants, ainsi, étudiant les étrangers travaillant aux halles Roger Establie note: "Les facteurs de ce séjour sont la possession d'une boutique et surtout le mariage." (Establie 1947).

⁴² Annie Moulin, étudiant l'intégration des maçons creusois à Paris note ainsi que si les manoeuvres sont peu nombreux à rester en permanence dans la capitale, alternant période au pays et période parisienne, les maîtres maçons ou les compagnons eux tendent à ne pas quitter la capitale du moins durant leur période d'activité, condition permettant de se faire une clientèle et de la conserver pour les uns, de s'assurer par sa disponibilité la bienveillance des donneurs d'ordre pour les autres (Moulin 1995). De façon plus générale plusieurs auteurs ont montré que la propension au retour était souvent d'autant plus faible que le poste tenu était plus qualifié et plus stable. Jacques Brabant le vérifie étudiant les Turcs actuellement implantés en France: "C'est moins l'âge du migrant qui compte, ou la durée du séjour en France, que la stabilité de l'emploi (...) on reste en France lorsqu'on a une certaine sécurité dans le travail" (Brabant 1992, page 37). De même Léo Bogart étudiant les Algériens lors des trente glorieuses note: "Le désir d'un immigrant de rester en France est en relation avec l'emploi qu'il occupe. (...) on rencontre moins de manoeuvres chez les émigrés [Bogart nomme ainsi ceux des immigrants étudiés qu'il juge les mieux "adaptés" à la réalité française et les plus susceptibles de s'implanter définitivement en France]. Ils sont plus stables et gardent leurs postes plus longtemps, ils travaillent aussi plus souvent dans de grands établissements ou les variations saisonnières de l'emploi sont moindres." (Bogart 1954, page 65). Ces constatations ne sont pas sans poser problème, puisqu'elles semblent contredire ce que nous écrivions plus haut sur la difficulté qu'il y a à rentrer pour les immigrants qui n'ont pu concrétiser le projet d'ascension sociale qui fut au principe de leur départ. Notons cependant que tous ne désignent pas le même phénomène lorsqu'ils évoquent les retours. Les auteurs cités ici étudient, depuis

La forte propension à l'absence des familles de manoeuvres obéit selon nous à une autre logique. Elle est d'une part le fruit d'une plus grande sensibilité des emplois tenus à la conjoncture; alors que le chômage n'épargne pas la main d'oeuvre industrielle locale durant les années trente, il touche peu les ouvriers et les journaliers agricoles. De ce fait, il est probablement rare que celui-ci les contraigne au départ. D'autre part, la rémunération que peuvent obtenir ces derniers étant, au regard de celle que peut obtenir un travailleur de force, particulièrement faible, il est douteux que beaucoup parmi eux aient pu accumuler le capital permettant d'acheter au pays la terre ou la maison qui justifie le retour. Ils n'occupent cependant pas, au contraire des ouvriers qualifiés ou des indépendants, une position qu'il sera difficile de retrouver si la tentative de retour déçoit, puisqu'il est jusqu'à la guerre possible de rentrer en France en tant qu'ouvrier agricole. Ajoutons que, lorsque la Pologne et la Tchécoslovaquie socialistes tentèrent après-guerre d'inciter au retour leurs citoyens émigrés afin qu'ils participent à la construction de la base industrielle du monde nouveau, leur propagande s'adressa en priorité aux ouvriers d'usine. Enfin, les refoulements des années trente visent plus les ouvriers d'usine que les ouvriers agricoles. Le traitement par la préfecture du Cher du dossier d'un ouvrier portugais, monsieur José d'O., est à cet égard révélateur. Il est victime en décembre 1935 d'un arrêté de refoulement pris par le préfet du Cher. Celui-ci ne peut cependant lui être notifié immédiatement puisqu'il s'est rendu dans la Creuse. La préfecture du Cher transmet donc le dossier à celle de la Creuse. Après avoir localisé Monsieur d'O., les services de la préfecture de la Creuse demandent le report de l'arrêté de refoulement en ces termes:

“Le 16 janvier dernier vous m'avez adressé pour notification un arrêt de refoulement concernant le sujet portugais d'O. (...) Vous auriez pris cette mesure du fait que l'intéressé, travailleur agricole, a tenté de s'embaucher dans l'industrie. Or, des renseignements qui me sont fournis, il résulte que d'O. a été emmené dans votre département par un entrepreneur de travaux publics signalé comme un exploitateur habituel d'étrangers. Parlant difficilement notre langue, il n'a pas compris immédiatement qu'il commettait une infraction au code des étrangers. Il n'a d'ailleurs fait qu'un court séjour dans le Cher et a repris en Creuse son emploi agricole qu'il remplit à la satisfaction de son employeur. (...) Deux de ses frères ont combattu pour la France au cours de la dernière guerre⁴³”.

le lieu d'arrivée, des immigrants dont la vie active est en cours, ce qui est aussi notre cas, puisque nous n'enregistrons que les départs de ceux partis avant que les enfants ne soient assez âgés pour se marier. Il n'est pas certain que tel soit le cas de Gribaudi par exemple qui examine, depuis le lieu de départ, l'identité de ceux qui reviennent, dont il n'est pas certain qu'ils soient saisis lors d'une même phase de leur cycle de vie. L'écart entre les conclusions de ces auteurs pourrait signifier que les départs n'obéissent pas à une même logique à différents moments du cycle de vie des immigrants.

⁴³ Lettre du préfet de la Creuse au préfet du Cher, 10 avril 1936, A.D. Cher, M7161.

En conséquence, le préfet de la Creuse demande la rapport de la demande de refoulement. Le préfet du Cher lui répond alors:

“Je ne m'oppose pas à ce que vos services délivrent au sujet portugais d'O. (...) une carte de travailleur agricole lui permettant de séjourner dans la Creuse jusqu'en octobre 1936. La mesure de refoulement a été notifiée à l'intéressé à la suite du visa défavorable d'un contrat de travail industriel produit par d'O. à l'appui de sa demande de renouvellement de carte d'identité⁴⁴”.

Cet ouvrier portugais est en infraction au code des étrangers, ce qui signifie souvent alors le refoulement, c'est d'ailleurs la décision que prend le préfet du Cher, ce qui le sauve cependant, à lire celui-ci, c'est qu'il travaille en tant qu'ouvrier agricole, ce qui ici permet d'effacer ou de pardonner l'infraction.

Si nous adoptons ces hypothèses, qui ne peuvent toutes ici être vérifiées, nous pouvons écrire que si une qualification ouvrière, ou l'ouverture d'une affaire, protège du renvoi mais empêche le retour, la condition de manoeuvre expose au renvoi, alors que celle d'ouvrier agricole, moins exposée, attache aussi moins à la France que la possession d'une qualification ou d'un capital.

Reste que l'on comprend alors mal pourquoi les lignées dont le père est agriculteur présentent un taux d'absence important. L'instabilité de cette catégorie semble en être en partie responsable. S'il est possible pour un ouvrier agricole d'être enregistré comme cultivateur quelques années plus tard, il n'est pas rare qu'un immigré enregistré d'abord comme cultivateur le soit ensuite comme ouvrier agricole. Il s'ensuit que les agriculteurs étudiés ici n'occupaient pas nécessairement cette position lorsqu'il fallut traverser la période dangereuse de la crise, ou lorsque se posa après-guerre le problème du retour. De fait, si nous considérons comme agriculteurs tous les pères qui se déclarèrent tels lors de la naissance de l'un de leurs enfants, il apparaît que les lignées dont le père est dans ce cas sont un peu moins nombreuses à ne pouvoir être suivies au moyen des mentions marginales que celles dont le père s'est toujours déclaré ouvrier agricole⁴⁵.

Si cela permet de mieux comprendre ce qui apparaissait comme une exception, cette constatation n'est pas cependant sans poser problème. Elle semble indiquer en effet que les résultats obtenus ici dépendent fortement du moment de l'observation, ou en d'autres termes, que le parcours des familles étudiées est ici un indicateur plus pertinent que la position tenue en un instant. Nous pouvons le vérifier puisque nous connaissons la position en deux

⁴⁴ Lettre du préfet du Cher au préfet de la Creuse, 17 avril 1936, A.D. Cher M7161.

⁴⁵ Le calcul a été fait sur l'ensemble des lignées.

instants distincts de toutes les lignées étudiées ici. Le tableau ci-dessous⁴⁶, qui croise taux d'absence et parcours socioprofessionnel, nous permet de le faire.

Tableau numéro 14.
Taux d'absence selon le parcours socioprofessionnel du père.

	Présentes	en %	Absentes	en %	Total	en %
Ouvrier agricole	64	76,2	20	23,8	84	100
Ouv.agr. puis Manoeuvre	20	66,7	10	33,3	30	100
Manoeuvre	147	60,7	95	39,3	242	100
Manoeuvre puis Ouvrier agr.	14	87,5	2	12,5	16	100
En ascendance	25	83,3	5	16,7	30	100
Prolétarianisation	12	85,7	2	14,3	14	100
Installé	42	76,4	13	23,6	55	100
Pas de données	7	53,8	6	46,2	13	100
Total	331	68,4	153	31,6	484	100

Le trait le plus frappant de ces données est que la probabilité d'implantation des lignées étudiées dépend plus de la position tenue par le père lors de la naissance du dernier enfant que de celle occupée lors de la naissance du premier. Ainsi, le taux de présence caractérisant les lignées dont le père, d'abord manoeuvre, est devenu ouvrier agricole, est beaucoup plus proche de celui des lignées issues de pères se déclarant toujours ouvriers agricoles que de celles dont le père se déclare toujours manoeuvre; 87% des premières peuvent être retrouvées, contre 76% des secondes et 61% des dernières. Une même observation peut être faite dans le cas des ouvriers agricoles devenus manoeuvres, 67% des lignées issues d'un père ayant suivi un tel parcours peuvent être retrouvées, ce qui les rapproche des lignées dont le père s'est toujours déclaré manoeuvre plus que de celles issues d'un père toujours enregistré comme ouvrier agricole. A cela, une seule exception, qui concerne les installés ayant perdu leur statut. Cependant ceux qui ont suivi une telle trajectoire l'ont souvent fait à la fin de la période étudiée, soit durant la guerre, ce qui implique que ces lignées soient encore présentes durant celle-ci. Or,

⁴⁶ Les lignées étudiées ici sont représentées par au moins deux enfants dans notre fichier, elles sont issues de parents partageant une même origine nationale. Le parcours professionnel est apprécié en comparant la position socioprofessionnelle du père lors de la première et de la dernière naissance connue. Sont dit en ascendance tous les ouvriers agricoles ou manoeuvres qui occupent lors de la naissance de leur dernier enfant une position ne ressortissant pas de l'une de ces deux catégories. Subissent une prolétarianisation tous les pères qui déclarent lors de la naissance de leur premier enfant une profession ne permettant de les classer ni parmi les manoeuvres ni parmi les ouvriers agricoles, mais qui déclarent lors de la dernière naissance connue être ouvrier agricole ou manoeuvre. Sont dits installés tous les pères qui, tant lors de la première que de la dernière naissance, déclarent une profession ne permettant de les considérer ni comme manoeuvres ni comme ouvriers agricoles.

nous l'avons vu plus haut, il est assez rare en ce cas que ces lignées disparaissent.

Le constat au reste surprend peu. Nombre des familles dont nous avons perdu la trace ont quitté la France durant la décennie de crise. Les mécanismes alors à l'oeuvre font que leur sort fut pour une large part déterminé par la position qui était alors la leur. Or, celle-ci a plus de chances d'être identique à celle que nous leur connaissons lorsque nous les rencontrons une dernière fois qu'à celle qui est la leur lorsqu'elles apparaissent pour la première fois dans nos sources.

Cela ne conduit pas à remettre en cause les analyses permises par l'examen des chances de maintien en France en fonction de la position tenue lors de la première naissance. D'une part, les effectifs des mobiles sont, rapportés aux effectifs étudiés ici, peu importants, d'autre part, les contrastes décelés, tant lorsqu'est étudié le milieu que la condition d'origine, sont, nous l'avons vu plus haut, renforcés lorsqu'est prise en compte la dernière position tenue.

Une lignée immigrée peut donner naissance à plusieurs enfants en France sans que cela signifie qu'elle s'y implantera définitivement. D'après nos estimations, 15 à 20% des familles immigrées étudiées ici ont quitté la France avant que les enfants issus d'elles aient eu le temps d'y faire souche à leur tour. La proportion est modeste au regard de l'instabilité de la population immigrée qui prévaut alors, elle l'est moins si l'on songe que sont ici exclus de notre champ de vision les immigrés venus et restés seuls, qui sont les plus susceptibles de rentrer au pays.

Tous ces départs ne sont pas volontaires. Nombre des disparitions constatées ici se produisent durant la crise des années trente. Contexte politique et situation économique combinent alors leurs effets, condamnant beaucoup à un départ plus ou moins forcé. Tous cependant ne sont pas alors également en danger. Les plus frappées sont les familles des manoeuvres espagnols, portugais ou tchécoslovaques installées dans l'est du département. Au contraire, les familles dont la mère est d'origine française, celles dont le père occupe un emploi qualifié, ou tient une affaire, sont, quelle que soit leur origine, épargnées. Ce sont, pour parler le langage de l'époque, les étrangers en surnombre dans l'économie nationale - travailleurs peu qualifiés employés souvent par des industries en crise - qui sont alors visés, plus que ceux que l'on juge indésirables ou inassimilables, même si les deux catégories tendent à se recouvrir. Il semble en effet ici que si toutes les populations étrangères ne sont pas alors également frappées, ce soit surtout parce que l'origine nationale

et le parcours des familles immigrées déterminent alors la position tenue par elle sur les lieux de l'immigration et celle-ci la probabilité que cette lignée puisse traverser sans dommage cette période.

Si cette hypothèse d'une transmission en cascade des chances d'implantation en France paraît pour l'essentiel valide, quelques nuances doivent cependant lui être apportées. Il semble, même si nos données ne permettent pas de le vérifier, que dans le cas de la population d'origine tchécoslovaque, dont les structures sont assez peu différentes de celles de la population d'origine polonaise, le nombre de lignées qui quitte alors la France est plus élevé encore que ne peut l'expliquer à elle seule la distribution des membres de ce groupe dans l'espace local. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées qui permettraient d'en rendre compte. Ces populations, tardivement arrivées, sont celles qui comptent, lorsqu'arrive la crise, la plus faible proportion de naturalisés⁴⁷. De plus, ces nouveaux venus, dont nous pouvons supposer qu'ils n'ont pas encore pu nouer sur place des liens solides permettant de disposer d'informations autorisant une reconversion rapide en cas de perte d'emploi, n'ont pas non plus à proximité de compatriotes engagées dans des activités moins touchées par la crise, qui pourraient leur permettre d'être rapidement embauchés après la perte d'un emploi et donc d'éviter le renvoi. De ce fait, il leur faut, en cas de difficultés, quitter la région, ce qui, durant la crise, ne va pas sans difficultés pour un travailleur étranger, qui peut être contraint d'en demander l'autorisation. Mais, si les Polonais, les Italiens ou les Espagnols font partie de populations largement représentées en France, tel n'est pas le cas des Tchécoslovaques ou des Portugais, deux populations immigrées aux faibles effectifs. Cela nuit aux facultés d'organisation de celles-ci: il leur est difficile de faire vivre une presse ou des associations. Leurs membres ne peuvent alors bénéficier de l'aide de structures fournissant les conseils et l'information nécessaires à une orientation efficace au sein d'un environnement qui est pour eux à la fois nouveau et étranger⁴⁸. Il est également plus difficile alors que se développent des contacts au sein de la population immigrée⁴⁹ qui permettent de bénéficier

⁴⁷ Entre 1927 et 1932 seuls 6 sujets tchécoslovaques déposent une demande de naturalisation dans le Cher, une seule de ces demandes conduit à une naturalisation prononcée avant 1932. A.D. Cher 29 M 21.

⁴⁸ L'une des fonctions de la presse immigrée est en effet de fournir à son public des informations pratiques relatives à sa situation dans le pays d'émigration ce que la presse polonaise installée en France ne manque pas de faire durant la période, (Beauvois 1988).

⁴⁹ La population polonaise de Rosières est ainsi étroitement liée à celle de Montluçon, équipes de football et associations de scouts se rencontrent régulièrement tout au long de la période ce qui permet d'échanger des informations et de nouer des contacts, ainsi que nous le rappellent monsieur K. et monsieur S. tous deux fils d'ouvriers polonais de Rosières, l'un évoque les scouts polonais: "Quand on partait pour un camp on partait à 20 ou 30, on se retrouvait au camp à 500 ou 600. Il y en avait de partout(...). On connaissait déjà les voisins, ceux de Montluçon, de Saint-Éloi-les-mines, si bien qu'on se considérait comme voisins, ils venaient à

de relais ou d'opportunités d'embauches en d'autres lieux lorsque la conjoncture est mauvaise sur place⁵⁰. Ce ne sont là cependant que des hypothèses; les effectifs étudiés, les incertitudes pesant sur la date, voire sur la réalité des départs étudiés, ne permettent pas ici une décomposition de nos données assez fine pour qu'elles puissent être testées avec quelque rigueur.

Tous les départs cependant ne s'expliquent pas par les difficultés rencontrées par les familles immigrées au cours des années trente. Des familles polonaises ou tchécoslovaques disparaissent de nos sources après cette période. Nous les supposons pour la plupart rentrées au pays peu après la fin de la seconde guerre mondiale, le contexte rendant alors le retour en Tchécoslovaquie ou en Pologne plus attractif et plus facile que le retour dans une péninsule ibérique sous la botte fasciste. Là encore cependant l'origine n'explique pas à elle seule les retours enregistrés. Tous les immigrés d'origine tchécoslovaque ou polonaise ne sont pas également tentés par le retour, du moins, ne sont-ils pas tous également nombreux à franchir le pas. Comme dans la période précédente, la propension au départ dépend fortement de la condition conquise par le père et les catégories les plus touchées par les départs sont dans les deux cas les mêmes (cf. tableau⁵¹ ci dessous).

Rosières, on demandait la permission d'avoir un bout de champ et on faisait un camp. (...) Donc on se connaissait alors quand on allait dans un camp, en Corrèze par exemple, on passait toujours par Montluçon et on faisait le reste du chemin ensemble". L'autre évoque les rencontres de football qui se tenaient à Rosières: "Jusqu'à la guerre il y avait deux équipes à Rosières une française et une polonaise (...). Ils faisaient souvent venir des équipes polonaises de Montceau-les-mines ou de Montluçon, tous ces coins là, je ne me souviens pas d'équipes du nord, c'était plus loin." Entretien numéro 6, Monsieur K. Ces rencontres permettent l'émergence de réseaux qui ne sont pas sans efficacité sociale: ils se transformeront parfois en réseaux de résistance lorsque la guerre arrivera, monsieur S. note ainsi que: "(...) Comme par hasard le chef de camp était lieutenant dans le maquis où s'est retrouvé pratiquement tout le camp de scouts". Entretien numéro 12, Monsieur S., avril 1992.

⁵⁰ Lorsque Rosières débauche, durant les années trente, un nombre non négligeable de travailleurs polonais prend la direction de l'usine métallurgique du Pied de selle située à Issoudun dans l'Indre, ou de Montluçon, où sont déjà présente de fortes populations polonaises.

⁵¹ La population étudiée ici se compose des lignées représentées dans le fichier par au moins deux enfants qui sont issues de deux parents de même origine, celle-ci pouvant être polonaise ou tchécoslovaque. Les catégories socioprofessionnelles utilisées sont les mêmes que dans le reste de ce texte, la catégorie "autres" rassemble ici après 1935 essentiellement des indépendants.

Tableau numéro 15.

Taux d'absence des populations d'origine tchécoslovaque et polonaise selon la date de la dernière naissance et la profession du père lors de la dernière naissance connue.

Profession du père	Mention	Avant 1936		Après 1935	
		Effectifs	en %	Effectifs	en %
Ouvriers agricoles	Présentes	19	67,9	44	80,0
	Absentes	9	32,1	11	20,0
	Total	28	100	55	100
Manoeuvres	Présentes	67	54,9	70	72,2
	Absentes	55	45,1	27	27,8
	Total	122	100	97	100
Ouvriers qualifiés	Présentes	5	71,4	9	90,0
	Absentes	2	28,6	1	10,0
	Total	7	100	10	100
Agriculteurs	Présentes	2	40,0	15	83,3
	Absentes	3	60,0	3	16,7
	Total	5	100	18	100
Autres	Présentes	1	33,3	9	90,0
	Absentes	2	66,7	1	10,0
	Total	3	100	10	100
Ensemble	Présentes	94	57,0	147	77,4
	Absentes	71	43,0	43	22,6
	Total	165	100	190	100

Dans les deux cas en effet les familles les plus susceptibles de ne pas être retrouvées sont issues d'un père occupant dans l'industrie un emploi peu qualifié. En effet, 55% des lignées issues d'un père manoeuvre qui appartiennent à la première cohorte ne peuvent être retrouvées, c'est le cas de 62% des lignées de même type dont le père occupe un emploi d'un autre type lorsqu'il déclare le dernier enfant connu de la lignée. De même, si 72% des lignées appartenant au second groupe étudié qui sont issues d'un père manoeuvre peuvent être suivies grâce aux mentions marginales, c'est le cas de 83% des lignées de ce type dont le père ne se déclare pas manoeuvre lors de la naissance du dernier enfant connu. Au contraire, les familles dont le père est ouvrier qualifié sont dans les deux cas celles qu'il est le plus aisé de suivre. Lorsque nous pouvons en juger, c'est à dire lorsque nous étudions la seconde période, qui nous fournit des effectifs un peu plus conséquents que la première, les familles dont le père est devenu indépendant se rapprochent de ces dernières, 83% des lignées issues de pères qui se déclarent agriculteurs lors d'une dernière naissance se produisant après 1935 peuvent être retrouvées, une seule des 10 lignées dont le père déclare alors n'être ni ouvrier, ni agriculteur ne peut pas l'être, soit une même proportion que celle valant pour les familles dont le père se déclare alors ouvrier qualifié.

La propension au départ diffère donc fortement selon les populations ou les catégories étudiées. Cela n'est pas sans effets. Les structures de la population issue de l'immigration qui a pu s'implanter en France ne sont pas identiques à celles de la population qui y avait procréé. En effet, les lignées originaires des pays proches, celles produites par une union mixte, celles issues d'un père possédant une compétence reconnue ou un capital économique, sont plus nombreuses parmi les familles dont nous retrouvons la trace qu'au sein de l'ensemble de la population étudiée ici. Tout se passe alors comme si la population issue de l'immigration était le produit de plusieurs opérations de filtrages qui ont pour effet, sans qu'il faille y voir nécessairement le fruit d'une politique consciente, de rendre particulièrement difficile l'implantation définitive des familles que les représentations du temps désignent comme les moins désirables ou les moins assimilables (Girard, Stoezel, 1950, page 340). Il s'en déduit que les enfants de l'immigration ne sont pas les enfants des immigrés présents durant la période antérieure.